RAPPORT 2016

En attendant les élections de tous les dangers...

La pire saison pour la presse en RD Congo

STOP
RIEN NE VA...
QUAND LA LIBERTE
DE PRESSE CONDUIT
EN PRISON.

SYNTHESE DU RAPPORT

87 attaques ciblées contre la presse avant les élections

La République Démocratique du Congo, qui demeure une démocratie fragile, affronte en 2016 et 2017, un nouveau cycle électoral dans un climat de haute tension politique, et dans des conditions de plus en plus périlleuses pour les journalistes et les médias.

A quelques mois des échéances politiques majeures devant consacrer la fin du deuxième et dernier mandat de Joseph Kabila au pouvoir depuis une quinzaine d'années, on assiste déjà, dans les médias, à une véritable guerre des tranchées entre l'opposition et la majorité au pouvoir : les premiers exigent l'alternance au pouvoir telle qu'inscrite dans la Constitution, tandis que les seconds ne cachent plus leur volonté de conserver le pouvoir par plusieurs subterfuges.
En dépit de la tenue, début septembre, d'un « Dialogue », voulu inclusif regroupant la majorité présidentielle et une frange de l'opposition, mais boudée par le plus grand rassemblement des forces de l'opposition, la RDC se trouve désormais engagée dans une période de grande incertitude et à hauts risques qui pourraient, si on n'y prend garde, déraper dans la violence et la déstabilisation des Institutions.

Dans ce contexte pré-électoral tendu, Journaliste en danger (JED), n'a eu de cesser de tirer la sonnette d'alarme sur les dangers qui menacent la liberté de presse et d'expression, de dénoncer les attaques contre des professionnels des médias...

En l'absence d'une volonté politique d'apaisement des esprits s'appuyant sur la tolérance politique, le respect des droits de l'Homme et des manifestations publiques, des observateurs redoutent que les tensions politiques et sociales en cours atteindront leur paroxysme, à un moment ou à un autre dans le processus électoral, et les événements qui s'en suivraient pourraient avoir des conséquences incommensurables sur la paix, la stabilité et la sécurité de la RDC en général , et dans la région d'Afrique centrale, eu égard à la situation géographique stratégique de la RDC et de ces énormes ressources naturelles.

Dans ce contexte pré-électoral tendu, Journaliste en danger (JED), n'a eu de cesser de tirer la sonnette d'alarme sur les dangers qui menacent la liberté de presse et d'expression, de dénoncer les attaques contre des professionnels des médias, d'exiger la libération de ceux qui sont emprisonnés, d'alerter sur ceux qui font l'objet des menaces , d'intimidations ou d'agressions de toutes sortes, et d'exiger des sanctions.

Le sentiment général de peur et d'insécurité qu'éprouvent les journalistes dans l'exercice de leur métier, s'est d'avantage accentué depuis que le climat politique se détériore, que le processus électoral se trouve dans une grande impasse, et que l'on sent partout monter le tension politique et l'intolérance.
En tant qu'organisation d'alerte, JED est ainsi, chaque jour, témoin des cas des journalistes arrêtés, battus et jetés en prison, parfois sans jugement, pour avoir exercé leur profession ou à cause de leur qualité de journaliste. Sans parler d'autres qui subissent des menaces ou qui sont agressés en plein exercice de leur métier.

Le présent rapport couvre la période allant du 03 novembre 2015 au 2 novembre 2016. Il recense au moins 87 cas d'attaques documentés contre les journalistes et contre les médias dans les 26 anciennes et nouvelles provinces de la RDC, grâce à un Réseau des correspondants éparpillés sur l'ensemble du pays.

Si au cours de cette année 2016, JED n'a enregistré aucun cas d'assassinat de journaliste, beaucoup de professionnels des médias n'ont pas échappé à d'autres formes de violence physique ou psychologique.
Selon les statistiques de JED, au moins quarante journalistes ont été arrêtés, interpellés ou privés de leur liberté pendant des périodes plus ou moins longues
à cause de leur profession. Une vingtaine d'autres ont été agressés ou reçus des menaces directes ou indirectes pour des raisons liées à leur travail ou à leurs qualités de journalistes. Plusieurs actes de pressions et des cas de censures ont été imposés aux journalistes et aux médias par des autorités gouvernementales et des services de sécurité congolais.

Attaques ciblées

A titre illustratif, l'année 2016 restera marquée par les violences qui ont secoué la ville de Kinshasa lors des manifestations initiées par l'opposition, les 19 et 20 Septembre 2016.
Faisant le bilan des affrontements qui ont opposé les forces de l'ordre aux manifestants de l'opposition, Le Vice-Ministre de l'Intérieur et de la sécurité, Evariste Boshab, fait état, notamment, des personnes tuées ; des bâtiments publics et des écoles brulés ; des sièges des partis politiques incendiés et des maisons pillées, mais à aucun moment le Vice-Ministre ne parle des cas des nombreux journalistes et professionnels des médias qui ont été victimes des violences de la part des forces de sécurité alors qu'ils ne faisaient que leur travail. Au total et selon le monitoring de JED, ce jour-là, près d'une dizaine de journalistes ou professionnels des médias ont été malmenés, attaqués ou interpellés par des éléments de diverses forces de sécurité. Ils ont été battus, leurs matériels de travail endommagés, et détenus pendant des longues heures dans des camps militaires.

Si au cours de cette année 2016, JED n'a enregistré aucun cas d'assassinat de journaliste, beaucoup de professionnels des médias n'ont pas échappé à d'autres formes de violence physique ou psychologique.

Il s'agit de :

1° Sonia Rolley, envoyée spéciale permanente de ***Radio France Internationale (RFI)*** en RDC, **Edouardo Soteras**, journaliste-photographe de l'***Agence France Presse (AFP)***, **Dady Songhozo** et **John Kinkendu**, journalistes à TV 5, ont été interpellés dans la matinée du lundi 19 Septembre 2016 sur le boulevard triomphal loin des endroits où se déroulaient les affrontements entre manifestants et la police militaire. Ils ont été malmenés et conduits au camp Kokolo où ils ont été gardés pendant plusieurs heures et dépouillés de tous leurs biens dont du matériel de travail, de l'argent et des téléphones.

2° Dosta Lutula, journaliste à ***Canal Congo Télévision (CCTV)***, chaîne de télévision émettant à Kinshasa, a été arrêté, le 19 Septembre 2016, par les forces de l'ordre pendant qu'il était en train de couvrir la manifestation de l'Opposition. Jeté dans une jeep de la police, le journaliste a été conduit au camp militaire Tshatshi où il a été copieusement tabassé avant d'être transféré vers 1 heure du matin au camp Kokolo où il sera également molesté et déshabillé. Dosta Lutula a été libéré le lendemain vers 18 heures. Sa caméra et ses casettes d'enregistrement ont été confisquées.

3° Kevin Inana, journaliste au quotidien « **La Prospérité** » a, quant à lui, été pris en sandwich au niveau du rond-point des huileries par un groupe de policiers anti-émeutes qui dispersaient les manifestants à coup des balles et gaz lacrymogènes. Kevin Inana a été pourchassé par ces hommes en uniforme qui lui ont demandé à décliner son identité. Brandissant sa carte de presse, le

journaliste a été bastonné à coups de matraque à la tête avant d'être projeté sur le sol. Il s'en était tiré avec un bras cassé.

4° Eliezer Thambwe, journaliste-présentateur du magazine «**Tokomi wapi**», diffusé sur plusieurs chaînes de télévisions de Kinshasa ainsi que son cameraman, **Dieumerci Makesela**, ont été arrêtés séparément, le samedi 19 Septembre 2016, par un groupe de policiers au rond-point Victoire, pour le journaliste, et sur l'avenue des Poids-lourds, pour le cameraman, où ils couvraient cette manifestation. Eliezer Thambwe a été relâché quelques temps après tandis que Dieumerci Makesela a été conduit manu militari au cachot des services spéciaux de la police où il a été gardé pendant 72 heures. La camera que détenait Dieumerci Makesela a été confisquée avant sa libération.
Dans une lettre adressée dès le lendemain au Vice-Ministre de l'intérieur, en sa qualité de responsable des services de sécurités, JED a dénoncé vigoureusement cette vague de violence gratuite infligée aux journalistes congolais et étrangers dans l'exercice de leur profession en violation flagrante de la loi garantissant l'exercice de la liberté de la presse en RDC.
JED a également demandé l'ouverture d'une enquête urgente pour identifier et sanctionner les responsables de ces exactions contre la presse, afin que ces actes ne puissent se reproduire au moment où tout le monde redoute des turbulences politiques majeures en RDC. Mais cette demande est restée sans suite, confirmant ainsi le régime de l'impunité dont profitent les auteurs de ces exactions contre la presse.

En dépit des appels au dialogue, les manifestations populaires organisées par l'opposition, pour notamment exiger le respect la Constitution fixant le mandat du Président de la République à deux, sont les plus souvent réprimées dans la violence policière ou assorties de nombreuses arrestations d'opposants ou des journalistes et la fermeture des médias proches de l'opposition

Poussée de fièvre

Les retards accumulés pour l'organisation des élections générales en RDC risquent d'ouvrir une période d'incertitude et plonger le pays dans l'instabilité ou dans une crise politique profonde. L'espoir de la tenue de la prochaine élection présidentielle, fin 2016, s'envole au fur et à mesure qu'on s'approche de la date fatidique du 19 décembre, mettant fin, selon la Constitution, au deuxième mandat du Président Joseph Kabila.
En dépit des appels au dialogue, les manifestations populaires organisées par l'opposition, pour notamment exiger le respect la Constitution fixant le mandat du Président de la République à deux, sont les plus souvent réprimées dans la violence policière ou assorties de nombreuses arrestations d'opposants ou des journalistes et la fermeture des médias proches de l'opposition.
En vue de la décrispation du climat politique, le ministre de la Justice et Droits humains, Alexis Thambwe Mwamba, a annoncé, le vendredi 19 août 2019, la reprise des activités de Canal Futur Télévision (CFTV) et Canal Kin Télévision (CKTV), deux médias appartenant à des membres de l'opposition, après 6 ans de fermeture pour le premier média appartenant à M. Vital Kamerhe, Président de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC), et plus d'une année pour le second média appartenant à M. Jean-Pierre Bemba, Président du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC). Ces deux médias autorisés à fonctionner, faisaient partie d'une dizaine d'autres médias encore fermés abusivement par divers services de sécurité.
Cette mesure politique a été prise dans le but de décrisper l'espace politique. La libéralisation de l'espace politique, la libération des prisonniers politiques et d'opinion, ainsi que la réouverture de tous les médias privés fermés arbitrairement faisaient parties des conditions posées par un groupe de partis politiques de l'opposition pour leur participation au Dialogue national qui s'était tenu dans un camp militaire sous la houlette d'un facilitateur désigné par l'Union Africaine et récusé par les principaux partis de l'opposition.

ANALYSE QUANTITATIVE DES ATTAQUES CONTRE LA PRESSE ENREGISTREES EN 2016

• Journalistes assassinés dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci ;
• Journalistes portés disparus, c'est à dire des journalistes dont on n'a plus des nouvelles et qu'il y a évidence que cette disparition est liée à son travail ;
• Journalistes jetés en prison dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci ;
• Journalistes incarcérés. Il s'agit de tout journaliste ayant été privé de sa liberté ; pendant plus de 48 heures pour des motifs liés à sa profession ;
• Journalistes interpellés. Il s'agit de tout journaliste ayant été privé de sa liberté, pour des raisons professionnelles, pendant moins de 48 heures ;
• Journalistes agressés ou torturés en raison de ses opinions ou ses activités professionnelles ;
• Journalistes menacés ou harcelés. Il s'agit des journalistes victimes de toute menace directe ou indirecte visant à porter un préjudice ou à entraver l'exercice de sa profession ;
• Les pressions judiciaires, administratives ou économiques : Suspensions, mutations, révocations, le chantage pour l'accès à la publicité, les contrôles fiscaux, et. sous des motifs plausibles mais qui cachent une volonté de réduire au silence un journaliste ;
• La censure ou entrave à la libre circulation nationale ou internationale de l'information : l'interdiction de paraître ou d'émission, les suspensions provisoires et les saisis des journaux dans les kiosques ou sur la rue, la confiscation des notes, cassettes, pellicules, disquettes ou tout autre support d'information, les interdictions, dans les ports et aéroports, de quitter le pays avec les journaux locaux, le brouillage d'émissions des radios ou télés étrangères.

Tableau I : Nombres des atteintes à la liberté de la presse en 2016

N°	Typologie des atteintes	Nombre	%
1	Journalistes tués/assassinés	0	0%
2	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	0	0%
3	Journalistes incarcérés	11	12%
4	Journalistes interpellés	31	31%
5	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	16	15%
6	Journalistes menacés ou harcelés	15	15%
7	Pressions administratives, judiciaires ou économiques	3	3%
8	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	23	23%
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2016	**87**	**100%**

Commentaire 1 :

En analysant les statistiques des atteintes à la liberté de l'information contenues dans ce tableau, il se dégage le constat suivant :

- ❖ 37 professionnels des médias ont été privés de leur liberté pendant des périodes plus ou moins longues. Il s'agit à titre indicatif d'un journaliste Burundais, Egide Mwemero, qui a été arrêté et détenu en toute illégalité en RD Congo pendant près d'une année avant qu'il ne soit libéré en catimini par le Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe.
- ❖ 27 journalistes ont été agressés ou menacés dans l'exercice de leur profession ou à cause de celle-ci.
- ❖ 23 diverses pressions et censures ont été exercées sur les médias et sur les journalistes.

Tableau II : Evolution comparative des atteintes à la liberté de la presse entre 2015 à 2016

Numéro	Typologie des atteintes	Nombre		Evolution
		2015	2016	
1	Journalistes tués/assassinés	2	0	-2
2	Journalistes portés disparus	0	0	0
3	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	0	0	0
4	Journalistes incarcérés	10	10	0
5	Journalistes interpellés	12	27	+15
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	8	14	6
7	Journalistes menacés ou harcelés	13	13	0
8	Pressions administratives, judiciaires ou économiques	2	3	+1
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	25	20	-5
	TOTAL DES ATTEINTES	**72**	**87**	**+ 15**

Commentaire 2 :

Quand on compare les statistiques de deux années consécutives (2015 à celle de 2016), on constate une tendance à la hausse en termes d'attaques contre les journalistes et les médias (+15).

En 2015, 12 journalistes ont été interpellés dans divers services de l'Etat pour des raisons liées à leur profession ou à cause de celle-ci, ce chiffre est passé à 15 en 2016. Au cours de cette année, les agressions physiques des professionnels des médias ont augmenté de 6 cas et les censures imposés aux médias et aux professionnels des médias ont diminué de 5 cas.

A ce jour, il n'y a aucune mesure politique, ni légale, ni judicaire et ni professionnelle qui a été prise par les institutions publiques pour améliorer le climat général de travail des journalistes en cette période de tension électorale.

Tableau III : Situation comparative des deux années électorales 2011 et 2016

Numéro	Typologie des atteintes	Nombre		Evolution
		2015	2016	
1	Journalistes tués/assassinés	1	0	-1
2	Journalistes portés disparus	0	0	0
3	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	0	0	0
4	Journalistes incarcérés	9	10	1
5	Journalistes interpellés	33	27	-6
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	28	14	-14
7	Journalistes menacés ou harcelés	29	13	-16
8	Pressions administratives, judiciaires ou économiques	17	3	-14
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	43	20	-23
	TOTAL DES ATTEINTES	**160**	**87**	**-73**

Commentaire 3 :

La température de la liberté de l'information varie suivant le contexte politique du pays. En RD Congo, la crise politique est loin de battre de l'aile. Les années électorales se ressemblent à quelques chiffres près des atteintes à la liberté de l'information. En effet, les élections couplées, présidentielles et législatives de 2011, jugées « chaotiques », avaient également un impact négatif sur l'exercice de la liberté de l'information. En 2011, plusieurs journalistes et médias ont été la cible des divers services de sécurité. Au cours de cette année, JED avait répertorié un total de 160 cas des diverses attaques contre les journalistes et les médias. Le chiffre record des attaques dirigées contre la presse est en baisse (-73 cas) en 2016, sans doute parce que la campagne électorale n'a pas encore commencé.

Tableau IV : Situation comparative des trois années électorales 2006, 2011 et 2016

Numéro	Typologie des atteintes	Nombre			Evolution
		2006	2011	2016	
1	Journalistes tués/assassinés	2	1	0	3
2	Journalistes portés disparus	0	0	0	0
3	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	1	0	0	1
4	Journalistes incarcérés	11	9	10	30
5	Journalistes interpellés	16	33	27	76
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	25	28	14	67
7	Journalistes menacés ou harcelés	28	29	13	70
8	Pressions administratives, judiciaires ou économiques	20	17	3	40
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	22	43	20	85
	TOTAL DES ATTEINTES	125	160	87	372

Commentaire 4 :
Le cycle électoral congolais n'a jamais été favorable à l'exercice de la liberté de la presse. De 2006 à 2016, le Programme de monitoring des atteintes à la liberté de l'information a répertorié sur l'ensemble du territoire national congolais 372 divers cas d'atteintes au droit d'informer et d'être informé. En effet, au cours de ces trois années électorales 107 journalistes ont été privés de leur liberté pour des raisons liées à leur profession ; 137 professionnels des médias ont été agressés physiquement ou ont reçu des menaces directes ou indirectes à cause de leur profession ; et 125 diverses pressions et censures ont été exercées sur les médias et les journalistes.

Sécurité des journalistes : RSF en première ligne

Initiée en novembre 2015, la proposition de RSF fait son chemin : la création d'un représentant spécial de l'ONU chargé de la sécurité des journalistes est maintenant soutenue par une large coalition rassemblant des dizaines de médias, de journalistes, d'ONG et de personnalités publiques, sur tous les continents.
L'idée majeure de cette initiative : une personnalité forte, bénéficiant d'un réel poids politique, qui soit la vigie des Nations Unies et le coordinateur des actions pour la sécurité des journalistes, partout dans le monde, à commencer par les zones de conflit.
En dix ans, plus de 700 reporters ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Dans les instances de l'ONU, ce thème n'est pas absent. Le Conseil de Sécurité a même adopté en mai 2015 une résolution (la 2222) condamnant les violations et abus commis contre les journalistes et l'impunité persistante dont bénéficient les auteurs de ces sévices.
Ce vote s'était déroulé en présence de Marianne Pearl, veuve du journaliste du Wall Street Journal Daniel Pearl, enlevé et décapité par Al-Quaïda en 2002 au Pakistan. Entendu, aux de 60 autres délégations, par la plus haute instance des Nations Unies, RSF avait salué ce vote. « Il est historique que le Conseil de sécurité fasse pour la première fois le lien entre le droit à la liberté d'expression et la nécessité de protéger les journalistes », avait déclaré Christophe Deloire. Le directeur général de l'ONG en avait profité pour suggérer la création de ce poste de représentant spécial.
Car les prises de position publiques de l'ONU ne suffisent pas. Bien souvent, la sécurité des journalistes est mise en péril par ce que les Etats ne respectent pas leurs engagements internationaux. En Afghanistan par exemple, RSF sensibilise le gouvernement aux problèmes que rencontrent les médias locaux et les reporters étrangers, dans un pays toujours marqué par la guerre civile et l'extrême violence de certaines factions. Il est évident que ces recommandations auraient plus de poids si elles étaient relayées par un figure de l'ONU.
Nommé et mandaté par le Secrétaire général de l'ONU, ce représentant spécial pourrait collecter les informations concernant la sécurité des journalistes, notamment auprès de toutes les agences de l'ONU, et alerter le plus vite possible le Secrétaire général et le Conseil de Sécurité des situations d'urgence. Surtout, il pourrait être une ressource fondamentale de recommandations pour améliorer la situation, et nourrir les enquêtes ouvertes sur les actes de violence commis contre des journalistes. Nul doute que dans le cas de la guerre en Syrie, ce représentant spécial aurait pu contribuer à étayer les informations mettant en cause la responsabilité du régime de Bachar el-Assad dans la mort de plusieurs journalistes, notamment de Marie Colvin et Rémi Ochlik.
Poursuivant la campagne pour la création d'un Représentant spécial chargé de la sécurité des journalistes, Christophe Deloire s'est entretenu avec Ban Ki-moon à New York le 21 juin 2016. Peu après le vote en 2015 de la résolution 2222 consacrée à la sécurité des journalistes, le Secrétaire général de l'ONU avait affirmé être « profondément inquiet par l'incapacité à réduire la fréquence et l'ampleur des violences ciblées auxquelles sont confrontées les journalistes et l'impunité presque absolue pour de tels crimes ». (tiré de la Revue de RSF« Libre cours », N°14)

Tableau V : Analyse comparative des attaques dirigées contre les journalistes femmes

Numéro	Typologie des atteintes	Nombre			Evolution
		2014	2015	2016	
1	Journalistes tués/assassinés	0	0	0	0
2	Journalistes portés disparus	0	0	0	0
3	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	0	0	0	0
4	Journalistes incarcérés	0	0	0	0
5	Journalistes interpellés	2	4		
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	2	0	3	5
7	Journalistes menacés ou harcelés	0	1	3	4
8	Pressions administratives, judiciaires ou économiques	2	0	0	2
9	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	1	0	0	1
	TOTAL DES ATTEINTES	6	2	8	16

Commentaire 5 :
En analysant les trois années consécutives, le constant qui se dégage est :
Qu'au cours de cette année, 2016, les journalistes femmes ont été beaucoup attaquées. En effet, le Programme de monitoring de JED a répertorié un total de 8 atteintes avérées aux droits des journalistes de sexe féminin sur 87 cas. Les années précédentes, JED a recensé 6 cas d'atteintes sur 99 en 2014 et 2 cas d'attaques dirigées contre les journalistes femmes sur 72 en 2015.

Rien ne va
quand la liberté
d'expression
conduit en prison
ENGAGEONS-NOUS!
Dépénalisons les délits de presse

LES ATTAQUES CONTRE LA PRESSE DOCUMENTÉES PROVINCE PAR PROVINCE

KINSHASA (23 cas)

La ville-province de Kinshasa, capitale de la RDC, située au Sud-ouest de la RDC, et siège des institutions du pays a été, depuis le début de l'année 2016, théâtre de plusieurs événements politiques qui ont opposé la classe politique congolaise, notamment sur la question du respect de la Constitution qui interdit au Président Joseph Kabila de briguer un troisième mandat. Dans cette ville, le climat de travail de journalistes est délétère au point de la classer au top des provinces les plus dangereuses pour les journalistes avec plus de vingt cas des violations de cette liberté recensées en 2016. La tension politique est accompagnée des actes de violence qui n'ont pas épargné les professionnels des médias. En témoigne, le cas de près d'une dizaine de journalistes ou professionnels des médias qui ont été attaqués ou interpellés à Kinshasa, le 19 Septembre 2016, soit le premier jour des manifestations de l'opposition, par des éléments de diverses forces de sécurité.

4 JOURNALISTES INCARCERES

Mambo Zampe, directeur du journal « ***La Signature*** » paraissant à Kinshasa, a été arrêté, le jeudi 29 octobre 2015, par des inspecteurs judiciaires du Parquet de Grande Instance de Kinshasa/Gombe au moment où il venait de répondre à une convocation concernant l'article paru dans son journal le 7 janvier 2015 intitulé : « *Il saigne à SEP Congo : 36 millions de dollars évaporés* ». Il a été transféré le vendredi 30 octobre 2015 à la prison centrale de Makala. Mambo Zampe a obtenu une libération provisoire le 1er décembre 2015.

Le journaliste était poursuivi pour « *atteinte et imputations dommageables*» à M. Ilunga, ancien directeur général adjoint des Services des Entreprises Pétrolières (SEP/Congo).

Eliezer Thambwe, journaliste-présentateur du magazine «***Tokomi wapi***», diffusé sur plusieurs chaînes de télévisions de Kinshasa ainsi que son cameraman, **Dieumerci Makesela**, ont été arrêtés, séparément, le samedi 19 Septembre 2016, par un groupe de policiers au rond-point Victoire, pour le journaliste, et sur l'avenue des Poids-lourds, pour le cameraman, où ils couvraient une manifestation de l'opposition. **Eliezer Thambwe** a été relâché quelques temps après tandis que **Dieumerci Makesela** a été conduit au cachot des services spéciaux de la police où il a été gardé pendant *72 heures*. La camera que détenait Dieumerci Makesela a été confisquée avant sa libération.

***Egide Mwemero*, journaliste de la *Radio Publique Africaine (RPA)*,**

Après plusieurs mois de détention au secret dans les cachots des services de sécurité, **Egide Mwemero**, un technicien, de la ***Radio Publique Africaine (RPA)***, station émettant à Bujumbura, capitale du Burundi, interdite de fonctionner par les autorités de ce pays, a été finalement transféré, le 28 mai 2016, à la prison centrale de Makala, à Kinshasa. Egide Mwemero a bénéficié d'une libération inconditionnelle du Parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa de Kinshasa qui a abandonné toutes les poursuites à sa charge. Le journaliste ainsi quitté, en catimini, la prison centrale de Makala, à Kinshasa, le mardi 27 Septembre 2016.

Egide Mwemero était arrivé, le 13 octobre 2015, dans la ville d'Uvira muni d'un ordre de mission de trois jours dans le cadre du partenariat entre son média avec la Radio le Messager du Peuple émettant à partir de la ville d'Uvira. Alors qu'il était devant la radio, en compagnie de deux autres journalistes congolais, des éléments des services de renseignements congolais saluant nominativement chacun des journalistes, les ont arrêtés.

Ainsi, **Egide Mwemero** s'est retrouvé au cachot, moins de quarante-cinq minutes après son arrivée dans la ville d'Uvira. Le responsable technique de la *Radio Publique Africaine* avait sur lui son ordre de mission, son passeport ordinaire Burundais, un petit sac contenant ses effets personnels, deux téléphones portables et une somme d'argent.

Le 1er novembre 2015, **Egide Mwemero** fut transféré vers la ville de Bukavu et le 2 novembre, il fut jeté avec menottes dans un bateau se rendant dans la ville de Goma avant d'être acheminé le 3 novembre 2015 vers la capitale Kinshasa, toujours sous bonne garde des services de l'Etat-Major de renseignements militaires.

Du 3 novembre 2015 au 28 avril 2016, soit pendant près de sept mois, le technicien de la *Radio Publique Africaine* a été détenu à la **DMIAP**. Après une visite des cachots par des équipes du CICR et de la MONUSCO qui l'ont découvert presque sans habits, sans droits de se laver, etc.…, il a été précipitamment transféré à l'Auditorat Général Militaire.

« Je ne suis qu'un technicien de la RPA, je n'ai jamais été enrôlé dans un quelconque mouvement militaire...»

Ainsi **Egide Mwemero** fut transféré le 30 avril 2016 à la Prison Militaire de Ndolo où il est resté jusqu'au 28 mai 2016, date à laquelle il fut extrait clandestinement pour la Prison Centrale de Makala où il est présentement détenu au pavillon 1 dans la chambre 21.

Le 9 juin 2016, il fut ouvert au Parquet Général près la Cour d'Appel de la Gombe le dossier RMP 83310/KAD à charge d'Egide Mwemero poursuivi notamment pour « espionnage » et en date du 23 juillet 2016, le Magistrat instructeur procéda à l'audition d'Egide Mwemero à la Prison Centrale de Makala tant sur l'infraction « d'espionnage que celle du séjour irrégulier en RD Congo ». De nouvelles charges, qui n'avaient pas été mentionnées auparavant.

Après cette audition, et devant l'évidence qu'Egide Mwemero n'a fourni aucune information à une puissance ennemie et qu'il est entré dans la ville d'Uvira conformément à la réglementation de la Direction Générale de Migration de la RD Congo, le Parquet Général est arrivé à la conclusion qu'aucune infraction n'est établie à charge de Monsieur Egide Mwemero.

Interrogé par JED, depuis sa cellule, sur le motif de son arrestation, Egide Mwemero, a expliqué que les griefs retenus contre lui changent selon les différents services. « *Je ne suis qu'un technicien de la RPA, je n'ai jamais été enrôlé dans un quelconque mouvement militaire* », s'est défendu Egide Mwemero avant d'ajouter qu'il a fait l'objet de plusieurs actes de torture

lors de sa détention dans les installations de ces différents services de sécurité.

Dans une lettre conjointe adressée, le jeudi 11 Août 2016, au Ministre de la Justice et Droits Humains, Alexis Thambwe Mwamba, Journaliste en danger (JED) et Reporters sans Frontières (RSF) lui ont demandé son implication personnelle et urgente pour ordonner la libération de Egide Mwemero.

Dans cette correspondance dont copies ont été également réservées notamment au Président de la République, au Premier-ministre ainsi qu'au Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC, les deux Organisations ont protesté contre cette détention illégale et solliciter l'intervention du Ministre Alexis Thambwe Mwamba pour mettre fin aux manœuvres dilatoires dont est l'objet Egide Mwemero de la part du Parquet.

11 JOURNALISTES INTERPELLES

Gustave Kalenga, promoteur du journal « ***La Flamme du Congo*** » paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, mardi 2 mars 2016, au Conseil National de Sécurité (CNS), dans l'enceinte de la cité de l'Union Africaine, où il a été gardé pendant plus de 10 heures.

Cette interpellation fait suite à la publication, le 10 février 2016, d'un article signé par le journaliste **Ilunga Mpiana** intitulé « *Katumbi dans la garde Républicaine* ». Dans cet article, le journaliste a affirmé que certains éléments de la Garde Républicaine, en visite familiale dans l'ex province du Katanga, toucheraient des mains de M. Moïse Katumbi (Ancien gouverneur de l'ex province du Katanga et ancien cadre du parti présidentiel, le PPRD) la somme de 300 dollars américains après leur désertion des Forces Armées de la RDC.

« ...N'étant pas signataire de l'article incriminé, j'ai été interpellé à ce service à ma qualité du fondateur du journal puisque l'auteur de cet article et le directeur de publication étaient introuvables» : Gustave Kalenga

Gustave Kalenga a reçu le 17 février 2016 une invitation du CNS. Se présentant le 2 mars, il a été longuement entendu sur procès-verbal autour de cet article avant d'être libéré vers 19 heures. Il a été demandé à Gustave Kalenga de démentir cette information dans la prochaine édition du journal « *La Flamme du Congo* ».

Contacté par JED le lendemain de son interpellation, Gustave Kalenga a déclaré : « *Je n'exerce plus la profession de journaliste depuis un certain temps. Je ne gère plus au quotidien mon journal depuis que je suis en détachement au cabinet du Vice-premier ministre en charge des Postes, Téléphones et Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication. N'étant pas signataire de l'article incriminé, j'ai été interpellé à ce service à ma qualité du fondateur du journal puisque l'auteur de cet article et le directeur de publication étaient introuvables* ».

Mike Mukebayi, journaliste et fondateur de C-News, un journal en ligne diffusé à partir de Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, mardi 19 avril 2016 vers 9 heures, à son domicile par un groupe d'agents

de la police judiciaire munis d'un mandat d'amener délivré par un procureur.

Conduit au parquet, le journaliste a été longuement entendu sur procès-verbal autour d'un article publié, il y a deux mois, sur le site web de son journal incriminant l'opposant Diomi Ndongala dans une affaire de viol sur mineure à la prison centrale de Makala où il est détenu depuis cinq ans pour une autre affaire de viol.

Mike Mukebayi

Mike Mukebayi a été libéré vers 13 heures après avoir expliqué qu'il n'était pas l'auteur de l'article incriminé, ni le directeur de publication de C-News.

Contacté par JED, un responsable de « *C-News* » a déclaré : « *Nous n'avons jamais été invité ni recevoir un mandat de comparution délivré par un magistrat du parquet. L'interpellation du fondateur de notre journal s'est opérée dans l'arbitraire et illégalité. Madame Diomi Ngongala a porté plainte non seulement contre Mike Mukebayi mais aussi contre l'éditeur du journal, le Directeur de publication et le journaliste, auteur de l'article incriminé* ».

Lina Mwadimuno (***Journal Avis d'Appel***), **Harman Lodi** (***Journal Eclipse***) et ***Olivier Mambo*** (***Journal La Signature***), ont été arrêtés, le vendredi 29 juillet 2016 vers 11 heures, dans une firme chinoise par un groupe d'agents de la police nationale congolaise et conduits au sous-commissariat de la police où ils ont été gardés pendant plusieurs heures. Ils ont été libérés le même jour après avoir payé une caution de 20 dollars USD.

Les trois journalistes étaient partis rencontrer les responsables de cette entreprise chinoise dans le but de vérifier certaines informations à leur possession, notamment le non payement de fisc, la maltraitance de leurs travailleurs congolais et la commercialisation des produits impropres à la consommation. Après avoir décliné leurs identités, un sujet chinois a fait appel au commandant de la police du sous-commissariat le plus proche qui a dépêché sur place un groupe d'élément de la police. Les journalistes ont été conduits manu militari au sous-commissariat de la police où ils ont été auditionnés, séparément, autour de leur source d'information avant d'être placé sous verrou.

Patrice Booto

Patrice Booto, directeur de « ***Le Journal*** », un quotidien paraissant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été interpellé, le mercredi 3 août 2016, à la police judicaire communément appelée « Casier judiciaire » où il a été entendu autour d'un article intitulé « *Le ministère de l'Environnement saigné à blanc. 14.800 USD disparu en moins d'une journée* » paru dans son journal en date du mardi 19 juillet 2016.

En effet, ce journal a dénoncé le détournement de cette somme d'argent au ministère de l'Environnement et Conservation de la nature. Le Secrétaire général de ce ministère est mis en cause dans cet article. « *(…) Il a ainsi donné l'ordre, le 29 juin, à une unité, c'est-à-dire un agent non membre de la direction du développement durable de retirer de l'argent du compte*

Bio-sécurité ouvert après de Stanbic Bank. Le montant retiré est de 74.800 usd, alors que le matin du même jour, 75.000 usd venaient d'être versés dans ce compte. (…)», peut-on lire dans cet article, signé « Le Journal ».

Accompagné d'un avocat, Patrice Booto a déclaré qu'il n'était pas l'auteur de cet article en se référant à la loi 96/002 du 22 juin 1196 fixant les modalités de l'exercice de la presse en RDC.

Sonia Rolley

Sonia Rolley, envoyée spéciale permanente de *Radio France Internationale (RFI)* en RDC, **Edouardo Soteras,** journaliste-photographe de l'*Agence France Presse (AFP)*, **Dady Songhozo** et **John Kinkendu,** journalistes à **TV 5**, ont été interpellés par la Police Militaire (PM), dans la matinée du lundi 19 Septembre 2016 sur le boulevard triomphal loin des endroits où se déroulait la manifestation de l'opposition qui réclamait de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Ils ont été malmenés et conduits au camp Kokolo où ils ont été gardés pendant plusieurs heures et dépouillés de tous leurs biens dont du matériel de travail, de l'argent et des téléphones.

Dosta Lutula, journaliste à ***Canal Congo Télévision (CCTV)***, chaîne de télévision émettant à Kinshasa, a été arrêté, le 19 Septembre 2016, par des agents de l'ordre non autrement identifiés pendant qu'il était en train de couvrir la manifestation de l'Opposition. Jeté dans une jeep de la police, le journaliste a été conduit au camp militaire Tshatshi où il a été copieusement tabassé avant d'être transféré vers 1 heure du matin au camp Kokolo où il sera également molesté et déshabillé. Dosta Lutula a été libéré le lendemain vers 18 heures. Sa caméra et ses casettes d'enregistrement ont été confisquées.

3 JOURNALISTES AGRESSES

Francine Bitshi, journaliste-reporter à la RTVS1, a été violemment prise à partie par des étudiants de l'IBTP qui manifestaient, à la place connue sous le nom de « Kintambo Magasin » à Kinshasa, contre la majoration des frais académiques. Bitshi a été sauvagement agressée, lundi 16 novembre 2015 dans la matinée, par un groupe d'étudiants de l'Institut des Bâtiments et Travaux Publics (IBTP) qui l'ont molestée et humiliée.

Francine Bitshi se rendait à sa rédaction quand elle a rencontré un groupe d'étudiants de cette institution universitaire qui avaient barricadé toutes les routes, empêchant ainsi la circulation routière. C'est alors qu'elle décida de quitter son véhicule en se dirigeant vers les manifestants qui s'affrontaient aux agents de l'ordre. Francine Bitshi a été alors attaquée et copieusement tabassée par les étudiants au moment où elle filmait la manifestation à l'aide de sa tablette. La journaliste,

dont les habits ont été déchirés, a été grièvement blessée et a perdu une dent lors de cette agression. Elle a été conduite, par un de ses collègues qui a assisté à cette agression, dans un centre hospitalier.

Rachel Kitsita, journaliste à *Numerica Télévision*, chaîne émettant à Kinshasa, a été agressée, mercredi 4 mai 2016, à Kinshasa, dans la commune de Limete, par un groupe de badauds, alors qu'elle réalisait des interviews avec quelques personnes venues aux obsèques de l'artiste musicien Papa Wemba.

Rachel Kitshita

La journaliste a été molestée et admise aux soins dans centre de la place. Ses assaillants lui ont ravi son sac, son téléphone, l'argent et son matériel de travail.

Kevin Inana, journaliste au quotidien «*La Prospérité* a été molesté, le 19 Septembre 2016, au niveau du rond-point des huileries par un groupe de policiers anti-émeutes qui dispersaient une manifestation de l'opposition à coup des balles et gaz lacrymogènes. Kevin Inana a été pourchassé par ces hommes en uniforme qui, après l'avoir rattrapé lui ont demandé de décliner son identité. Brandissant sa carte de presse, le journaliste a été bastonné à coups de matraque à la tête avant d'être projeté sur le sol. Il s'en était tiré avec un bras cassé.

1JOURNALISTE MENACE

Gudule Bwalya a reçu, mercredi 19 novembre 2015 dans la soirée, une série d'appels téléphoniques émis par M. Gabriel Mokia qui l'a menacée de la « *salir et de s'en prendre à elle* » au sujet d'un article intitulé : «***Gabriel Mokia impose sa loi au parking de Bon Marché*** » paru dans le journal « *L'Objectif* ».

Gudule Bwalya

Ce journal a dénoncé dans son édition du 17 novembre 2015 le comportement de l'opposant Gabriel Mokia qui s'était disputé le passage avec un conducteur de taxi au sortir de son avenue à la hauteur de l'arrêt communément appelé Phénix. Il s'en était suivi un échange d'insultes entre les deux. Au lendemain de cet incident, Gabriel Mokia a fait venir des policiers opérant dans un sous-commissariat proche, pour disperser les véhicules et délocaliser le parking.
Contactée par JED, Gudule Bwalya a déclaré : « *Monsieur Mokia m'a appelé sur mon numéro plus de dix fois entre 19 et 21 heures. Il utilisait le numéro +243 99 99 40 480. Il m'a fortement menacé en me promettant de me salir et de s'en prendre à moi pour cette publication* ».

1 PRESSION ECONOMIQUE

Au mois de mai, pendant plusieurs jours, tous les opérateurs des télécommunications ont brusquement revu à la hausse leur tarif des don-

nées sur l'internet fixe et mobile, qui était passé, du simple au quintuple, soit une majoration de 500 %.

Du coup, des millions de consommateurs, parmi lesquels, des journalistes et professionnels des médias, s'est retrouvé coincés et bloqués pour accéder à l'internet ou aux Réseaux sociaux, qui sont devenus les plus grands canaux d'information et d'expression en RDC.

Aucune explication officielle n'a été donnée pour justifier cet état des choses. Pour le Secrétaire général de JED, « C'est la liberté de l'information qui est attaquée dans cette affaire. Et il est irresponsable pour des membres du gouvernement de prétendre qu'ils n'y sont pour rien. Tout le monde sait, ici, que les services de renseignements contrôlent de près les communications, et les sociétés de communication ».

3 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFO

Le signal d'émission de la radio française RFI a été coupé, mardi 16 février 2016, simultanément dans la capitale Kinshasa, et à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, à l'Est de la RDC.

En effet, alors que les principaux partis de l'opposition avaient décrété une « journée ville morte » pour exiger le respect de la Constitution qui interdit au Président Joseph Kabila de briguer un troisième mandat, le signal de RFI a été coupé dès les premières heures de la journée, et n'a pu être rétabli qu'en début de soirée.

Selon le Ministre de la Communication et des Médias, également porte-parole du gouvernement, il s'agissait d'une mesure conservatoire prise par les autorités locales pour empêcher ce média de « mettre de l'huile sur le feu ».

Canal Futur Télévision (CFTV) et Canal Kin Télévision (CKTV), deux médias appartenant à des membres de l'opposition, ont été autorisés à reprendre leurs activités, le vendredi 19 août 2019, après 6 ans de fermeture pour le premier média appartenant à Monsieur Vital Kamerhe, Président de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) et plus d'une année pour le second média appartenant à monsieur Jean-Pierre Bemba, Président du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC).

C'est sur instruction du Chef de l'Etat congolais, que le ministre de la Justice et Droits humains, Alexis Thambwe Mwamba, a annoncé la réouverture de ces deux médias. Cette décision faisait partie des mesures politiques annoncées par le Ministre congolais de la Justice pour décrisper l'espace politique en vue de la tenue du dialogue national, y compris la libération des prisonniers politiques et d'opinion.

Canal Futur TV a été interdite d'émission, le 28 novembre 2011, par M.

Lambert Mende, Ministre de la Communication et Médias, initialement pour des « raisons administratives », ensuite au motif que « l'un des principaux partenaires de cette chaîne serait impliqué dans une entreprises de déstabilisation de la RDC ».

Le signal d'émission de CKTV a été coupé, sans aucun avis, vendredi 16 janvier 2015 dans la soirée, par les autorités de la RDC pour avoir diffusé le message de l'opposition appelant la population à manifester contre un projet de la loi électorale susceptible de prolonger le mandat du Président Joseph Kabila.

NORD – KIVU (17 cas)

Frontalière de l'Ouganda et du Rwanda, deux pays soupçonnés d'avoir des visées expansionnistes sur la RDC la province de Nord-Kivu (Est de la RDC) n'a toujours pas retrouvée sa quiétude. Le Nord-Kivu apparaît depuis des décennies comme le ventre mou sécuritaire de la RDC etdu gouvernement de Kinshasa. « L'impuissance » de l'Etat congolais à sécuriser les populations locales est toujours décriée par la communauté nationale et internationale. L'opération militaire Sokola (« nettoyage » en lingala) menée par l'armée congolaise contre les Forces Démocratiques Alliées (ADF) s'est poursuivie dans le territoire de Beni. On a assisté cette année, à une recrudescence des attaques lancées par des membres présumés du groupe armé contre les civils. Les territoires du Lubero et de Béni n'ont pas encore fini de pleurer leurs morts. En 2016, les deux territoires ont encore connu une série de massacres de la population civile commis par des rebelles Ougandais, des ADF. La liberté de la presse a été fortement restreinte tout au long de l'année dans cette province où JED a documenté un total de dix-sept cas d'atteintes aux droits des journalistes. En effet, les journalistes ont été victimes des actes de harcèlement, de menaces et d'arrestations arbitraires, et la libre circulation de l'information était souvent bloquée. Ci-dessous, les cas des journalistes qui ont été victimes des divers abus de pouvoir des autoritaires politiques et militaires.

3 JOURNALISTES INCARCERES

Mapendo King, correspondant de la « *Voix de Rutshuru* » et journaliste à l'Agence Rutshuru Presse, médias de Rutshuru, territoire situé à 70 Km de la ville de Goma, chef - lieu de la province du Nord-Kivu à l'Est de la RDC, a été arrêté, le vendredi 4 mars 2016, à Tongo, un groupement du territoire de Rutshuru par un groupe d'éléments des FARDC qui ont fait incursion dans sa rédaction. Mapendo King a été libéré, le 26 avril 2016, sur ordre de M. Dora Nudahana, Auditeur militaire de Rutshuru.

Le journaliste a été conduit manu militari au camp militaire « Murindi » où il a été gardé pendant quatre jours avant son transfert, le lundi 7 mars 2016, à Rutshuru-Centre où il a passé la nuit dans les installations du bureau des renseignements militaires. Le lendemain, Mapendo King a été livré entre les mains des responsables de la police de Rutshuru-Centre avant d'être transféré le mercredi 9 mars 2016 dans la soirée au cachot de l'auditorat militaire. Il a été conduit, le lundi 14 mars 2016, à la prison centrale de Rutshuru.

Mapendo King a été appréhendé pour avoir diffusé, le mercredi 2 mars 2016, sur les ondes de la Radio « La Voix de Rutshuru » une information concernant l'arrestation par la population du groupement de

Tongo des deux rebelles du mouvement « Maï Maï » qui croupissaient, selon le journaliste, dans le cachot de la police.

Contacté par JED, un journaliste local a déclaré : « *Après la diffusion de cette information, le rédacteur en chef de la Voix de Rutshuru avait contacté au téléphone le commandant local de la police qui avait confirmé la détention dans leur cachot de ces deux rebelles Maï Maï appréhendés par la population. Le chef de groupement de Tongo a exigé au journaliste Mapendo King de démentir cette information. Ce qui n'a pas été fait. C'est deux jours après la diffusion de cette nouvelle que notre collègue a été mis aux arrêts* ».

«... Le chef de groupement de Tongo a exigé au journaliste Mapendo King de démentir cette information. Ce qui n'a pas été fait. Notre collègue a été arrêté deux jours après la diffusion de cette nouvelle »

Joint également par JED, le commandant de la police/Rutshuru communément appelé « sans effet » a dit : « *Je ne connais pas la raison exacte de l'arrestation du journaliste, mais Je suis en train d'examiner ce dossier ensemble avec l'Administrateur du Territoire. Le journaliste a été arrêté à Tongo et acheminé ici chez nous (Rutshuru-centre, ndlr). Peut-être il a été arrêté suite au conflit tribal survenu à Tongo là où il y a eu des cases et maisons brûlées. Si tel est le cas son dossier sera transféré à la justice…* ».

Willibrond Kahamwiti, journaliste et directeur de « Ishango News », un journal paraissant à Butembo, ville située à 300 km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, a été arrêté le jeudi 17 mars 2016 à l'antenne de l'ANR/Butembo à la suite d'une décision du comité local de sécurité. Il a été libéré le vendredi 1er avril 2016 après avoir payé une caution de 500 mille francs congolais à l'ANR et 100 mille FC au parquet de grande de Butembo où il a été conduit après sa détention dans les installations de l'ANR.

Le journaliste a été détenu dans les locaux de l'ANR pour avoir publié une photo, tirée sur des réseaux sociaux, de l'abbé Apollinaire Malumalu le présentant en mauvaise posture sur une chaise roulante

Willibrond Kahamwiti a été détenu dans les locaux de l'ANR pour avoir publié une photo, tirée sur des réseaux sociaux, de l'abbé Apollinaire Malumalu, prêtre du diocèse de Beni-Butembo et ancien président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le présentant en mauvaise posture sur une chaise roulante. Selon des sources locales, l'ancien président de la CENI, tombé malade depuis plusieurs mois, poursuit les soins médicaux aux Etas Unis.

Papy Okito, journaliste à « *Echo d'opinions* », un journal privé paraissant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RDC), a été arrêté, mercredi 29 juin 2016, suite à une plainte du ministre Modeste Bahati. Il a été remis en liberté provisoire ce samedi 2 juillet 2016.

Cette détention fait suite au « refus » du journaliste de publier un droit de réponse du Ministre après la publication, au mois de mai 2016, d'un article intitulé « Bahati Lukwebo soupçonné d'enrichissement sans cause ».

Le journaliste a été arrêté au moment où il se rendait à la Division provinciale de la Communication et Information où il était allé répondre à un rendez-vous et a été immédiatement conduit au cachot du Parquet où il est présentement détenu.

Contacté par JED à partir de son lieu de détention, Papy Okito a déclaré qu'il envisageait de publier le droit de réponse du Ministre dans sa prochaine édition prévue pour le mois de juillet.

I PRESSION JUDICIAIRE

Christian Kahindo Muke, directeur de « Rafiki », un journal privé paraissant à Butembo, ville situé à environ 300 Km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, a été condamné, le 30 août 2016, par le tribunal de paix de Butembo au payement d'une amende de 500.000 francs congolais (environ 500 dollars américains) et 1000 dollars américains des dommages et intérêts pour « diffamations » à l'endroit de M. Hamza Baguma, Iman de la mosquée Abrar de Butembo.

La détention de Papy Okito fait suite au « refus» du journaliste de publier un droit de réponse du Ministre Modeste Bahati

Dans l'article incriminé paru en septembre 2015 et ayant pour titre : « Les Kamikaze ADF préparent les attentats à Beni et à Butembo », Christian Kahindo Muke avait cité nommément l'Iman de la mosquée Abrar de Butembo d'être impliqué activement dans le réseau de recrutement des « terroristes » ADF (des rebelles Ougandais très actifs à l'Est de la RDC) à Beni et à Butembo.

Contacté par JED, le directeur du journal « Rafiki » a dit que M. Hamza Buguma est aux arrêts depuis plus d'une semaine. Il a été conduit à Beni où il est poursuivi pour son implication présumée sur les tueries de Beni attribuées aux rebelles ougandais ADF.

Joint également par JED, Me Athanase Malikidoko, avocat du journaliste a déclaré que « *le tribunal de paix de Butembo devrait rendre le jugement depuis le 25 mars 2016. C'est seulement le 30 août 2016, soit 7 jours après l'arrestation de l'Iman Hamza Baguma, que mon client a été notifié par le tribunal. Un huissier du tribunal de paix de Butembo s'est fait accompagner de six personnes, tous habillés en soutanes des musulmans, pour déposer la décision du tribunal au domicile de mon client* ».

I JOURNALISTE AGRESSE

Jeanne Shabani, journaliste à Mishapi Voice TV, station émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RDC), a été violemment agressée, jeudi 19 novembre 2015, par un agent de la police de circulation routière pendant qu'elle exerçait son métier.

La journaliste a été interdite par un agent de la police de réaliser un reportage concernant un accident de circulation. Refusant d'obtempérer à cet ordre, Jeanne Shabani a été copieusement tabassée par ce policier au point de fracturer sa jambe droite. Conduite dans un centre hospitalier de la place, journaliste a été admise aux soins.

Contacté par JED, le colonel Mulago, commandant local de la Police de circulation routière a condamné cet acte de barbarie et a pris l'engagement de prendre en charge tous les frais des soins médicaux de la

victime et d'infliger une sanction sévère à cet agent de la police.

5 JOURNALISTES MENACES

Godelième Uwimana et **Rozenn Kalafulo**, journalistes reporters de Radio Pole FM, station émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, ont été menacées et empêchées, le 7 janvier 2016, à réaliser leur reportage au poste frontalier dit « Petite barrière » entre Goma et Gisenyi (Rwanda) par des agents de l'ordre.

Les deux journalistes ont été dépêchées à ce poste frontalier pour s'enquérir d'une situation de désordre qui y régnait en dépit des efforts fournis par le Gouverneur de la province du Nord-Kivu pour assainir ce lieu.

« Vous journalistes, vous vous croyez au déçu de la mêlée. Votre présence n'intimidera pas les différents services de l'Etat. Vous ne savez pas que les choses vont bientôt changer ?, Nous allons faire sauter vos têtes. Pensez-vous que tous ces services de l'Etat peuvent vous craindre ou vous pouvez les intimidés ? », a dit le chef de l'ANR/ Goma

Elles se sont heurtées à la résistance de quelques éléments de l'ordre qui leur avaient interdites de réaliser des interviews avec les victimes en majorité des femmes. Un certain Ilunga, militaire de FARDC non autrement identifié affecté à ce poste frontalier a chassé les deux journalistes avec des fortes menaces.
Le chef de poste de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), M. SAFARI, a, quant à lui, promit de s'en prendre aux journalistes qui oseraient réaliser les reportages à ce poste frontalier. « *Vous journalistes, vous vous croyez au déçu de la mêlée. Votre présence n'intimidera pas les différents services de l'Etat. Vous ne savez pas que les choses vont bientôt changer ?, nous allons faire sauter vos têtes, nous allons vous arrêter et vous jeté en prison. Pensez-vous que tous ces services de l'Etat peuvent vous craindre ou vous pouvez les intimidés ?* », a-t-il dit.

Maghaniryo L'Katé, directeur de la Radio télévision Graben Kasindi, une station émettant à Kasindi, une cité de la province du Nord-Kivu qui fait frontière avec l'Ouganda, a été menacé de mort, le lundi 21 mars 2016, par M. Fredy Kangela, capitaine des Forces Armées de la RD Congo.

Le journaliste a été menacé parce qu'il a diffusé des informations sur la fraude douanière qui sévissait aux abords de la cité de Kasindi et dans laquelle serait impliquée l'unité du capitaine de l'armée régulière des FARDC, Fredy Kangela. Maghaniryo L'Katé a non seulement été menacé par téléphone mais il a également été convoqué le lendemain au bureau du capitaine.

Par prudence, le journaliste s'est présenté accompagné de témoins, ce qui n'a nullement empêché l'officier de déclarer, devant une dizaine de personnes: « Je vais te tuer comme on a fait pour Norbert Zongo » et de menacer le journaliste de représailles s'il propageait à nouveau des informations sur les militaires.

Gabriel Wamenya, journaliste de Radio Okapi au Nord-Kivu, a fait l'objet, le 23 juillet 2016, de menaces explicites de la part d'un Colonel

de la police congolaise. Assis dans un hélicoptère de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) en compagnie de plusieurs autorités provinciales, le Colonel Van Kasongo, commandant adjoint de l'administration de la police au Nord-Kivu, s'en est violemment pris au journaliste. Il lui a reproché de diffuser des « mensonges » sur Radio Okapi. Il a alors menacé le journaliste en lui disant « Je suis rigoureux dans mes habitudes (...) Je vais te poursuivre jusqu'à la fin ». Depuis, le journaliste dit être suivi par des éléments de police lors de ses reportages et avoir reçu des menaces téléphoniques pendant la nuit.

Gabriel Wamenya

Le reportage incriminé, diffusé le 21 juillet 2016 sur Radio Okapi, faisait état de la mort violente, suite à un passage à tabac, d'un jeune à Goma, chef-lieu de la province du Nord- Kivu. La directrice de la Radio Okapi dans le Nord-Kivu confirme que le reportage était équilibré et donnait la parole à toutes les parties.

Le journaliste a interrogé la famille du défunt, dont les frères étaient présents pendant l'incident, qui ont témoigné que la police les avaient arrêtés et battu leur frère. Ils l'ont par la suite abandonné devant la morgue de l'hôpital. Mais le jeune homme étant toujours vivant, les médecins ont tenté de le sauver pendant une semaine avant qu'il ne décède des suites de ses blessures. Le journaliste a alors appelé la police pour obtenir leur réaction. Le colonel Van Kak2songo a dit ne pas être au courant de ce fait et que si ces faits étaient avérés il ferait en sorte que les coupables soient poursuivis.

Une tentative de réunion de médiation proposée par les autorités de la MONUSCO a été refusée par le Colonel qui a préféré écrire une lettre adressée à la direction de Radio Okapi et de la MONUSCO. Jointe à cette lettre, un rapport de police daté de la nuit de l'évènement, stipulant que les policiers avaient trouvé le jeune homme déjà gravement blessé et l'avaient emmené à l'hôpital.

Etonnant alors que le colonel de police n'ait pas été au courant de l'évènement lorsqu'il a été interviewé par le journaliste, une semaine plus tard. Joint par RSF, le colonel Van Kasongo a nié avoir menacé le journaliste avant de le traiter de menteur et de dire qu'il noircissait l'image de la police congolaise. Il a envoyé un message paradoxal en disant que la police avait beaucoup à faire et n'avait pas le temps de s'occuper du journaliste, tout en concluant de façon sibylline, « je ne suis pas le gardien de ce journaliste ».

2 JOURNALISTES INTERPELLES

Eric Matunguru et Daniel Igunzi, journaliste et cameraman de **Mishapi Voice TV,** station émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, ont été interpellés, mercredi 13 janvier 2016, par la police urbaine sur ordre de M. Dieudonné Malere Mamicho, maire de la ville de Goma.

Les deux journalistes ont été appréhendés par des agents de la police pour avoir recueillir les réactions négatives de la population contre la gestion du maire de la ville, notamment les faits ratés de la maire dans l'assainissement.

Matunguru et Igunzi ont été gardés pendant deux heures dans les installations de la police et ont obtenu une libération après avoir auditionné sur procès-verbal aussi grâce à l'intervention de M. Tuver Wundi, correspondant principal de JED à Goma.

5 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Radio Communautaire Eringeti émettant à Bambuba-Kisiki, un groupement du territoire de Beni, a été attaquée et incendiée, dimanche 29 novembre 2015, par des rebelles ougandais ADF-Nalu (Forces Démocratiques Alliées – Armée de Libération de l'Ouganda).

Ces rebelles des ADF-Nalu ont lancé, dimanche 29 novembre 2015 aux environs de 15 heures, des attaques simultanées contre une position des FARDC, une base de la Monusco (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo), l'hôpital local d'Eringeti, une position de la Police nationale congolaise ainsi que contre la Radio Communautaire Eringeti. Ces assaillants ont pillé et incendié cette station de radio ainsi que certaines maisons et boutiques aux alentours faisant plusieurs morts parmi la population civile. Aucun journaliste n'a été tué lors de ces attaques.

Les journalistes et médias du territoire de Rutshuru ont été interdits à relayer les informations ayant trait à la sécurité ne provenant pas des sources officielles. Au cours de la réunion du conseil territorial de sécurité de Rutshuru, tenue jeudi 10 mars 2016, à laquelle ont été associés des journalistes, l'Administrateur du territoire de Rutshuru a instruit aux responsables locaux de la police nationale congolaise et de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) à mettre la mains sur les journalistes et les médias qui diffuseront les informations d'ordre sécuritaire ne provenant pas des sources officielles (Administration territoriale, police, ANR, etc.).

« tout journaliste ne disposant pas d'une carte de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) ne pouvait pas couvrir une manifestation officielle de peur de se faire arrêter. Et tous ceux qui avaient la carte de presse délivrée par l'UNPC devaient se faire enregistrer au bureau du territoire pour une autorisation de couverture des manifestations officielles »

Toutes les informations ne provenant pas de ces « officines » devront être publiées au conditionnel par les journalistes. Les autorités locales contactées par les journalistes dans le but de vérifier ces informations avaient une échéance de sept jours à respecter avant la divulgation toutes les informations demandées par les journalistes. En plus, tout journaliste ne disposant pas d'une carte de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) ne pouvait pas couvrir une manifestation officielle de peur de se faire arrêter. Et tous ceux qui avaient la carte de presse délivrée par l'UNPC devaient se faire enregistrer au bureau du territoire

pour une autorisation de couverture des manifestations officielles.

Charly Kasereka et Patrick Syaluha, respectivement journalistes-correspondants de la Voix de l'Amérique et Be one à Goma ont été brièvement interpellés, le samedi 14 mai 2016, au commissariat provincial de la police nationale congolaise.

Les journalistes couvraient à Goma un sit-in du mouvement citoyen « La Lucha » qui réclamait plus d'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo (Monusco) à Beni, territoire qui a connu plusieurs massacres des civils depuis plus d'une année. Des massacres attribués généralement aux rebelles ougandais des ADF. Après avoir dispersé les manifestants, les éléments de la police s'étaient par la suite attaqués aux journalistes en les embarquant de force dans leur véhicule. Conduits au bureau de la police, Charly Kasereka et Patrick Syaluha ont été soumis une brève audition avant de confisquer leurs matériels de travail. Toutes les images prises ont été effacées avant de pouvoir recouvrer leur liberté.

Contacter par JED, Charly Kasereka a déclaré : « Nous n'avons pas été tabassé par des agents de la police. Le commandant de la police nous a demandé de ne pas diffuser les images de la manifestation organisée par La Lucha. C'est pour cette raison qu'il a demandé à ses agents d'écraser ces images ».

: « Nous n'avons pas été tabassé par des agents de la police. Le commandant de la police nous a demandé de ne pas diffuser les images de la manifestation organisée par La Lucha. C'est pour cette raison qu'il a demandé à ses agents d'écraser ces images ».

Aimé Kibendelwa, directeur de la **Radio Paon Munguredjipa**, , station communautaire émettant à Munguredjipa, cité située à 90 Km de Butembo, ville située à 350 Km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RDC), a été contraint, sous la menace, de signer, le 6 juin 2016, un acte d'engagement interdisant à son média de ne plus « diffuser des communiqués ou des informations à caractère politique » mais de « consacrer ses émissions uniquement aux informations communautaires jusqu'à ce que la Radio sera en règle avec la législation congolaise en matière de l'information », peut-on lire dans cet acte d'engagement.

Aimé Kibendelwa, a été contraint, sous la menace, de signer un acte d'engagement interdisant à son média de ne plus « diffuser des communiqués ou des informations à caractère politique » mais de « consacrer ses émissions uniquement aux informations communautaires jusqu'à ce que la Radio sera en règle avec la législation congolaise en matière de l'information »

Aimé Kibendelwa a été détenu pendant 72 heures dans les installations de l'ANR/Butembo, notamment pour avoir « diffusé » un communiqué signé par un chef coutumier destiné aux autres chefs coutumiers les informant de l'arrivée d'un nouveau chef de secteur et leur demandant de lui réserver un accueil chaleureux. L'ANR a également accusé la Radio Paon Munguredjipa de fonctionner sans aucun document.
Un groupe de militaires de la 8ième région militaire s'étaient rendus, le samedi 4 juin 2016, au siège de la Radio Paon de Munguredjipa où ils ont procédé à l'arrestation de Aimé Kibendelwa, directeur de la Radio et confisqué l'émetteur de la station. Endommagé, le matériel de ce média a été restitué 48 heures après.

KASAÏ CENTRAL (10 cas)

La nouvelle province du Kasaï - Central (Centre de la RDC), dé-

membrée en juillet 2015 de l'ancienne province du Kasaï Occidental, a connu une ambiance inhabituelle à la fin de cette année, 2016. De nombreuses personnes ont été tuées, en septembre 2016, dans des troubles ayant éclaté à Kananga, Chef-lieu de cette province, où des partisans d'un chef coutumier tué en août par les forces de l'ordre ont attaqué l'aéroport. Fief de l'opposition au Président Joseph Kabila, la province du Kasaï- central n'a pas été du tendre envers les professionnels des médias. Ces derniers sont confrontés à plusieurs pesanteurs qui les empêchent à exercer librement leur profession. Il s'agit notamment de la censure et de l'autocensure, des menaces et diverses pressions exercées sur eux par les autorités provinciales et de sécurité.

6 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

La DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et Participatives (DGRAD) a procédé depuis vendredi 22 avril 2016 à la fermeture des tous les médias émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasaï Central (Centre de la RDC). Il s'agit de **Kasaï Horizon Radio Télévision (KHRT), Canal 13, Radio Télé Chrétienne (RTC), Full Contact Radio, Radio Shalom et Channel Média Broad Casting (CMB)**.

De ces médias, seule la KHRT a repris ses activités, le lundi 25 avril 2016, après avoir payé à la DGRAD un acompte de 600 dollars américains. Les autres médias sont contraints de se mettre en ordre vis-à-vis de ce service fiscal avant de reprendre leurs émissions. Ces médias ont repris progressivement leurs activités deux semaines plus tard après avoir payé des acomptes à la DGRAD.

Contacté par JED, un responsable de KHRT a déclaré : « *Nous fonctionnions sans pouvoir s'acquitter de nos obligations fiscales. C'est seulement le lundi (ndlr : 25 avril 2016) que nous avions payé un acompte de 600$ à la DGRAD. Il nous reste présentement à payer progressivement au trésor public la somme d'un million deux cent mille francs congolais (environ 1. 270$). Les responsables d'autres médias fermés sont en train de mener des démarches à la DGRAD dans le but de négocier un paiement échelonné. La déclaration préalable d'ouverture des médias est taxée selon le statut de fonctionnement des médias : privé commercial, communautaire ou confessionnel*».

2 JOURNALISTES INTERPELLES

Edouard Diyi, journaliste-directeur de **Kasaï Horizon Télévision** (KHRT), depuis le samedi 23 juillet 2016, objet d'une série de pressions exercées sur lui par des autorités provinciales, notamment le Vice-gouverneur de province, le Président de l'Assemblée provinciale, les responsables locaux de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) et de la Direction Générale de Migration (DGM). Le journaliste a été sommé physiquement et au téléphonique par toutes ces autorités à déposer à ces différents services de l'Etat la cassette de l'émission de chronique musicale intitulée « Tribune des Stars », diffusée le vendredi 22 juillet 2016 dans la soirée.

Face au refus du journaliste d'obtempérer à cette demande, le parquet général de Kananga a émis, le mardi 26 juillet 2016, une invitation à son

endroit. Il a été demandé à Edouard Diyi de se présenter devant le parquet dès réception de cette invitation.
Ces différentes pressions font suite à la diffusion en direct par le journaliste Souverain Mande Mutombo, au cours de l'émission « Tribune des Stars », d'une interview téléphonique de l'artiste musicienne Tshala Mwana qui aurait accusé le Vice-premier ministre de l'Intérieur et Sécurité, Evariste Boshab, d'avoir limité le nombre d'artistes musiciens qui ont agrémenté le dernier séjour du Chef de l'Etat à Kananga.

Contacté par JED, Edouard Diyi a déclaré « *J'ai refusé d'aller répondre à cette invitation du parquet. J'ai dit au porteur de cette invitation que je ne peux pas me présenter au procureur dès réception de celle-ci. Je n'ai peux pas livrer à toutes ces autorités les images de cette émission sans l'accord de la corporation, c'est-à-dire de l'UNPC ou du CSAC. Au cours de cette émission incriminée, l'artiste musicienne Tshala Mwana, joint au téléphone à partir de Kinshasa, s'était plaint du comportement de certains membres de l'entourage du Chef de l'Etat, en citant nommément le Vice-premier ministre Evariste Boshab qui a, selon elle, limité le nombre des artistes musiciens qui s'étaient déplacés à Kananga lors du séjour du Président Joseph Kabila dans la province du Kasaï Central* ».

Edouard Diyi : « J'ai refusé d'aller répondre à cette invitation du parquet. J'ai dit au porteur de cette invitation que je ne peux pas me présenter au procureur dès réception de celle-ci. Je n'ai peux pas livrer à toutes ces autorités les images de cette émission sans l'accord de la corporation, c'est-à-dire de l'UNPC ou du CSAC ».

1 JOURNALISTE MENACE

Jean Muanza, journaliste à la ***Radio et Télévision Malandi,*** station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasaï Central (Centre de la RDC), a reçu, le 3 octobre 2016, une série de menaces émises par une personne non autrement identifiée qui l'accusait d'avoir terni l'image de marque de M. Théo Leta, Secrétaire de l'équipe locale Tshinkunku.

Le journaliste venait de présenter le journal parlé qui s'était terminé par une information sportive ayant trait au détournement de fonds au sein du club sportif Tshinkunku. Le président des supporters de cette équipe de football a accusé M. Théo Leta d'avoir détourné ces fonds. « *Vous avez diffusé des mensonges dans votre média. Le secrétaire Théo n'a jamais détourné l'argent de l'équipe. Le Président des supporters vous a induit en erreur. Nous nous occuperons de vous dans les prochains jours. Les supporters de Tshinkunku te connaissent bien…* », tel a été le message de menace qu'a reçu le journaliste.

Contacté par JED, Jean Muanza a déclaré : « J'ai diffusé le son du Président des supporters de Tshinkunku qui s'en prenait au Secrétaire de l'équipe. Nous avons aussi tenté de joindre au téléphone M. Théo Leta, malheureusement il était hospitalisé. C'est sa femme qui a répondu à l'appel en n'expliquant que son mari était dans l'incapacité à répondre à nos questions. Les deux versions ont été diffusées dans notre journal ».

HAUT- KATANGA (8 cas)

Lubumbashi, chef-lieu de cette nouvelle province de la RD Congo, n'est plus cette ville autrefois entièrement acquise au président

Joseph Kabila. Depuis le retrait de M. Moïse Katumbi (ancien gouverneur de l'ancienne province du Katanga) de la Majorité présidentielle et la création du Groupe de 7 (G7), groupe de sept partis politiques qui ont fait dissidence dans la majorité présidentielle et qui exigent du Président Joseph Kabila le respect de la Constitution qui limite à deux ses mandats présidentiels, les autorités du pays et les services de sécurité sont à couteaux tirés avec les partisans de l'opposition et des médias proches de l'opposition. La province du Haut- Katanga n'est donc plus le bastion du pouvoir . La liberté de la presse est sensiblement mal menée dans cette province par des autorités du pays. Dans cette province, tous les médias proches de l'opposition sont réduits au silence par le ministre national de la Communication et Médias pour des raisons « politiques ».

1 JOURNALISTE AGRESSE

Clément Ngoyi, journaliste de Wantashi Télévision, station émettant à Lubumbashi, chef-lieu de la province de Haut-Katanga (Sud-Est de la RDC), a été passé à tabac, vendredi 6 novembre 2015, par un groupe d'individus sur ordre de M. Faustin Bokonda, député national et candidat président de Lupopo, un club de football de Lubumbashi.

Clément Ngoyi a été roué des coups en présence de Faustin Bokonda. Ce dernier a appelé à deux reprises le journaliste de le rejoindre dans un flat hôtel de la place pour le tournage de l'émission sportive intitulée « Analyse sport ». Se présentant au lieu de rendez-vous, Clément Ngoyi a été violemment pris à partie avant d'être violenté.

3 JOURNALISTES INTERPELLES

Lucien Kahozi, correspondant de France Presse et de la Voix de l'Amérique à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga (Sud-Est de la RDC), a été mis aux arrêts et détenu pendant plus ou moins une heure, mardi 19 janvier 2016, dans les installations des services spéciaux de la police de Lubumbashi.

Lucien Kahozi

Le journaliste a été arrêté au moment où il s'était rendu à la place Moïse Tshombe couvrir une manifestation organisée, dans le cadre de la commémoration des martyrs du soulèvement populaire de janvier 2015, par MM. Gabriel Kyungu wa Kumwanza et Charles Mwando Nsimba, membres du groupe de sept partis politiques qui ont fait dissidence dans la majorité présidentielle. Le matériel de travail de Lucien Kahozi a été momentanément confisqué avant de le conduire dans les installations de la police où il a été gardé pendant plus ou moins une heure.

Jacques Vallon Kabulo, directeur du journal « *l'Empreinte* », journal paraissant à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga (Sud-est de la RDC), a été arrêté, vendredi 4 mars 2016, devant un restaurant de Lubumbashi par un groupe d'agents de la police nationale congolaise accompagnés d'un groupe d'agents du parquet muni d'un mandat d'amener. Le journaliste a été directement conduit manu militari dans les installations du parquet général de Lubumbashi où il a passé la nuit. Il a recouvré sa liberté, le samedi 5 mars 2016 vers 10 heures, après paiement d'une caution de 150 dollars

américains.

Jacques Vallon Kabulo était poursuivi à la suite de sa participation, dimanche 28 février 2016, à une émission intitulée « médiascopie » produite et diffusée sur les ondes de Tshondo, une station de télévision émettant à Lubumbashi. Jacques Vallon Kabulo a analysé la déclaration des syndicalistes de la Générale des Carrières des Mines (GECAMINES), une entreprise minière basée à Lubumbashi, qui exigeaient la démission de leur comité de gestion. Le journaliste avait sévèrement critiqué la gestion des responsables de cette entreprise minière.

Jacques Vallon Kabulo

Antoine Makesa, journaliste - cameraman de *Canal de Vie Radio Télévision*, chaîne émettant à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, a été interpellé, le mardi 11 Octobre 2016, au bureau local de l'ANR où il a été gardé pendant plusieurs heures.

Le journaliste s'était rendu au siège de l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga pour couvrir la reddition du chef de guerre Gédéon Kyungu Mutanga ainsi que ses combattants aux autorités de la province du Haut Katanga. Pendant qu'il filmait cette cérémonie, Antoine Makesa s'est frôlé, par inattention, à l'Administrateur général de l'ANR, M. Kalev Mutond. L'ordre a ainsi été donné aux agents de l'ANR de menotter le journaliste et de le conduire au bureau local de l'ANR.

Antoine Makesa a été soumis à un interrogatoire musclé pendant près de six heures avant d'être relâché. Le journaliste a demandé pardon au responsable de l'ANR.

4 ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFO

Nyota TV et Radio télévision Mapendo, deux chaînes émettant à Lubumbashi et propriétés de M. Moïse Katumbi, ancien gouverneur de l'ancienne province du Katanga et ancien cadre du parti présidentiel, le PPRD, passé dans l'opposition, ont été fermées, jeudi 28 janvier 2016, par la direction provinciale du Ministère de la Communication, sur ordre de M. Lambert Mende, Ministre de la Communication et Médias qui leur reproche le « non-paiement de la redevance annuelle audiovisuelle ».

Une accusation aussitôt rejetée par les responsables de ces médias. « *Nous possédons toutes les preuves de paiement de deux chaînes. Les 25 et 26 janvier 2016, nous avons payé plus de 40.000 dollars américains plus pénalités à la banque. Nous ne comprenons pas le sens de la mesure prise par le ministre de la Communication et Médias qui a ordonné à la division provinciale de nous couper les signaux d'émission* », a déclaré à JED Olivier Tuta, Directeur général de ces deux médias fermés.

« Nous possédons toutes les preuves de paiement de deux chaînes. Les 25 et 26 janvier 2016, nous avons payé plus de 40.000 dollars américains plus pénalités à la banque. Nous ne comprenons pas le sens de la mesure prise par le ministre de la Communication et Médias qui a ordonné à la division provinciale de nous couper les signaux d'émission », a déclaré à JED Olivier Tuta, Directeur général de Nyota et Mapendo

« **La Voix du Katanga** », chaîne émettant à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga (Sud-est de la RDC), propriété de M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza, un des leaders du groupe de sept partis politiques de l'opposition qui ont fait dissidence dans la majorité présiden-

« Nous possédons un permis d'exploitation dûment délivré par le service compétant et on n'a aucune dette. Toutes les taxes ont été déjà payées. Nous ne sommes pas étonnés de voir le ministre Mende prendre cette mesure, politique à notre humble avis. Nous étions dans le collimateur du pouvoir en place depuis que le promoteur de la chaîne, Gabriel Kyungu wa Kumwanza, est passé dans l'opposition.», a déclaré M. Marcel Kyungu, directeur de la Voix du Katanga

tielle, a été interdite d'activité, le vendredi 11 mars 2016, par M. Lambert Mende, ministre de la Communication et Médias qui a donné injonction au Commissaire spécial de la province du Haut-Katanga et au chef de division provinciale de la Communication de contraindre les responsables de ce média d'arrêter les émissions.

Alors que le Ministre Lambert Mende justifiait la coupure du signal de la « Voix du Katanga » pour n'avoir pas payé « la redevance annuelle » et de fonctionner sans « permis d'exploitation », les responsables de ce média sanctionné qualifiaient cette décision de « politique ». « *Nous possédons un permis d'exploitation dûment délivré par le service compétant et on n'a aucune dette. Toutes les taxes ont été déjà payées. Nous ne sommes pas étonnés de voir le ministre Mende prendre cette mesure, politique à notre humble avis. Nous étions dans le collimateur du pouvoir en place depuis que le promoteur de la chaîne est passé dans l'opposition. Après la fermeture de Nyota TV et de la Radio télévision Mapendo (médias appartenant à l'opposant Moïse Katumbi, ndlr), il était évident que la prochaine cible serait la Voix du Katanga. Nous allons bientôt adresser un recours auprès du ministre des Médias en lui prouvant que nous sommes en règle avec toutes les taxes.*», a déclaré M. Marcel Kyungu, directeur de la Voix du Katanga.

Un lot important de « **La Guardia** », un mensuel d'informations générales et d'analyses, paraissant à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, a été confisqué, le samedi 9 avril 2016, par Mme Lauriane Kalombo Mwewa, maire adjoint de la ville de Lubumbashi. Officiellement, cette autorité urbaine a reproché à une journaliste de « La Guardia » d'avoir distribué aux participants d'une manifestation organisée pour la clôture du mois de la femme ce journal ayant comme titre « Opposition congolaise, une alternative crédible pour 2016 ? ».

A la fin de cette manifestation, Mme Lauriane Kalombo a demandé au journaliste de se présenter au bureau local de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) pour être entendu autour du titre principal de cette édition de « La Guardia ».

TANGANYIKA (1 cas)

Le Tanganyika est depuis 2015 une province de la RD Congo à la suite de l'éclatement de la province du Katanga. Cette nouvelle

province se situe sur les rives du lac Tanganyika. Au début de cette année, le commissaire spécial du Tanganyika avait décidé de restreindre les libertés. Toutes les manifestations politiques étaient interdites dans cette nouvelle province. Les partis politiques ne pouvaient donc pas se réunir à leurs directoires ou leurs sièges. Les responsables locaux de la plate-forme G7, sept partis politiques frondeurs de la Majorité Présidentielle avaient dénoncé cette grave atteinte aux libertés fondamentales reconnues aux citoyens, mais aussi, d'atteintes aux droits humains garantis par la Constitution. En Septembre 2016, Charles Mwando Nsimba, député national et chef des frondeurs de la majorité passés à l'opposition, a été débarqué de son avion par les services de sécurité à Lubumbashi alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Kalemie, son fief électoral. La liberté de la presse ne se résume pas seulement par les arrestations des journalistes mais plutôt quand les journalistes peuvent exercer librement et en toute indépendance leur profession. Ce qui n'a pas été le cas d'un journaliste d'une chaîne privée qui a été molesté en plein exercice de sa profession par des agents de l'ordre.

1 JOURNALISTE AGRESSE

Doudou Musenzi, cameraman de RT Kaulumino-no, chaîne privée émettant à Manono, territoire situé à 422 Km de Kalemie, chef-lieu de la province de Tanganyika (Sud-est de la RDC), a été molesté en plein exercice de sa profession, lundi 9 mai 2016, par un groupe d'agents de la police nationale congolaise, dépêchés pour disperser une manifestation des motards-taximan.

Le cameraman a été envoyé par sa rédaction couvrir une manifestation des motards-taximan qui protestaient contre l'instauration par les autorités provinciales d'une nouvelle taxe à payer au trésor public. Doudou Musenzi a été pris à partie par ces agents de l'ordre pendant qu'il réalisait son reportage. Il a été copieusement tabassé avant de tenter, sans succès, de l'amener au commissariat local de la police.

LUALABA (3 cas)

La Province de Lualaba existe depuis 2015 à la suite de l'éclatement de la province du Katanga. Située au Sud-est de la RDC, la Province de Lualaba a comme chef-lieu la ville de Kolwezi. Cette nouvelle province possède notamment d'énormes gisements miniers, tels que le coltan, le manganèse, le charbon, le germanium, le zinc, le cobalt etc. Dans cette province, le secteur médiatique n'est pas très développé. Les professionnels des médias souvent victimes des diverses attaques commises par les forces de l'ordre ainsi que les autorités locales.

3 JOURNALISTES INTERPELLES

Bel Beya, journaliste indépendant à Kolwezi, chef-lieu de la province de Lualaba (Sud-Est de la RDC), a été arrêté, vendredi 6 novembre 2015 vers 7 heures, par un groupe d'éléments de la Garde Républicaine pour avoir filmé, à la gare de Kolwezi, des enfants qui se livraient à l'exploitation artisanale des déchets de cuivre près des rails. Le journaliste a été conduit et gardé dans le cachot de la Garde Républicaine avant d'être transféré dans les locaux de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) où il a été détenu pendant plusieurs heures. Le journaliste a été libéré le même jour après une longue audition sur le but de son reportage.

Jean de la Croix Karton Kasong Chal et **Placide Mulumbwa**, respectivement directeur et journaliste-cameraman de la RTMa (Radio Télévision Manika), chaîne émettant à Kolwezi, chef-lieu de la province

de Lualaba (Sud-est de la RDC), ont passé plus de 3 heures d'audition, mercredi 20 avril 2016, dans les installations de l'ANR/Kolwezi.

Le directeur de ce média était allé à l'ANR répondre à une invitation lui adressée, la veille, par le directeur provincial de l'ANR, M. Salumu. Il a été auditionné sur la couverture et la diffusion des informations liées à une manifestation populaire qui aurait fait plusieurs morts. Le directeur provincial de l'ANR a soupçonné la RTMa d'avoir envoyé les images de cette manifestation aux chaînes internationales. Séance tenante, le journaliste a été sommé de se présenter le même jour au domicile de l'auditeur supérieur des Forces Armées de la RDC, accompagné du cameraman qui a couvert cette manifestation populaire. S'y rendant, les deux journalistes ont été soumis à un interrogatoire musclé qui a tourné sur les images qu'a diffusé ce média.

Jean de la Croix Karton Kasong a déclaré : « L'auditeur supérieur des FARDC s'était plus appesanti sur les images que nous avons diffusé montrant la douille d'une balle que les victimes de cette manifestation populaire brandissait pour prouver que des balles réelles ont été tirées par des agents de l'ordre. Pour l'auditeur supérieur des FARDC, il s'agissait de manque de professionnalisme et une incitation de la population à la révolte »

Contacté par JED, Jean de la Croix Karton Kasong a déclaré : « L'auditeur supérieur des FARDC s'était plus appesanti sur les images que nous avons diffusé montrant la douille d'une balle que les victimes de cette manifestation populaire brandissait pour prouver que des balles réelles ont été tirées par des agents de l'ordre. Pour l'auditeur supérieur des FARDC, il s'agissait de manque de professionnalisme et une incitation de la population à la révolte. Nous n'avions pas envoyé ces images à nos confrères des médias internationaux. Cette manifestation s'est passée au grand jour et certains habitants de la ville de Kolwezi ont filmé cette manifestation populaire à l'aide de leurs téléphones portables ».

SUD-KIVU (7cas)

La Province du Sud-Kivu (Est de la RDC) est parmi les provinces instables de la RDC. Depuis des années, l'environnement sécuritaire dans cette province est marqué par l'existence récurrente de mouvements rebelles et autres groupes armés qui ont fait de cette province une véritable poudrière. Le tableau sur la situation de la liberté et de l'expression et de la presse est sombre surtout à l'approche des élections. Déjà l'on assisté à des interpellations des

professionnels des médias et autres diverses attaques dirigés contre eux par des personnes revêtues d'une certaine puissance publique et financière.

1 JOURNALISTE INCARCERE

Eboko Amani, correspondant de la Radio Muungano à Sebele, un village situé à 12 Km de Fizi, une cité située à 165 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, a été arrêté à son domicile, lundi 9 mai 2016 vers 15 heures, par un groupe d'éléments des FARDC. Le journaliste a été conduit à Fizi où il a été détenu en toute illégalité au quartier général de ces forces armées. Il a été libéré sans condition le mercredi 11 mai 2016.

Eboko Amani a été arrêté pour avoir diffusé, le samedi 7 mai 2016, une information sur la tuerie d'un coupeur de route à Sebele par des éléments des FARDC.

4 JOURNALISTES MENACES

Guislain Bafunyebaka, journaliste à la Radio Tuugane, une station émettant à Minembwe, une cité de la province du Sud-Kivu, a été menacé d'emprisonnement, le 1er avril 2016, par un officier de la police nationale congolaise.

Le journaliste a diffusé une fausse information le 1er avril 2016, jour du poisson d'avril, annonçant de cet officier de la poste au poste d'ambassadeur dans un pays africain. Après la diffusion de cette nouvelle, le journaliste avait pris le courage de préciser qu'il s'agissait du poisson d'avril.

Nonobstant cette précision, Guislain Bafunyebaka a été contraint de payer la somme de 50. 000 francs congolais (environ 55 dollars américains) au risque d'être jeté en prison.

Les installations de **Radio Umoja et Radio Baraka,** ont été successivement prises d'assaut, le dimanche 8 mai 2016 vers 21 heures, par un groupe de militaires à la recherche des responsables de ces deux médias qu'ils ont accusé d'avoir diffusé le message de la société civile locale appelant la population à observer deux jours de « ville-morte », en signe de protestation contre l'insécurité qui sévit dans la cité de Baraka.
Après s'être rendus dans les installations de la Radio Baraka où ils n'ont trouvé aucun journaliste, ces hommes en uniforme s'étaient par la suite dirigés vers le studio de la Radio Umoja où ils ont procédé à l'arrestation du journaliste Gilbert Wasokye qui présentait une émission d'animation. Le journaliste a été conduit manu militari au cachot des FARDC où il a été gardé pendant plusieurs heures avant d'être libéré le lundi 9 mai 2016 vers 9 heures.

Contacté par JED, M. Luc Lokendo, directeur de la Radio Baraka, a déclaré : « Le message de la société civile que nous avons relayé n'a pas incité la population à se soulever contre les autorités locales. Dans nos différentes éditions des journaux parlés, nous avons accordé la parole à l'administrateur du territoire qui appelait ses administrés à vaquer librement à leurs occupations quotidiennes et à la société civile qui demandait à la population d'observer la ville morte. ».

« Le message de la société civile que nous avons relayé n'a pas incité la population à se soulever contre les autorités locales. Dans nos différentes éditions des journaux parlés, nous avons accordé la parole à l'administrateur du territoire qui appelait ses administrés à vaquer librement à leurs occupations quotidiennes et à la société civile qui demandait à la population d'observer la ville morte. ». (Luc Lokendo, directeur de la Radio Baraka)

1 PRESSION ECONOMIQUE

Les médias du territoire de Baraka, dans la province du Sud-Kivu, ont reçu, le 8 juin 2016, l'information qu'elles seraient suspendues, si elles ne s'acquittaient pas d'une « autorisation d'émission » de 1.500 USD. Une somme très importante pour ces radios essentiellement communautaires; qui ne pourraient majoritairement pas s'en acquitter. Selon le chef local des postes et télécommunications du territoire de Baraka, l'ordre émanait de l'administration centrale.

1 ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Radio Iriba FM, station émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud Kivu, a été fermée, le 2 juin 2016, sur ordre de la direction provinciale des impôts. Motif invoqué: la radio n'avait pas encore payé la totalité de ses taxes. Le directeur de la radio, Donat Musema, a contesté la décision et rappelé qu'il s'était acquitté de la majorité de son impôt, contrairement à d'autres radios de la ville qui continuaient de fonctionner. Il y voyait des représailles politiques après des émissions qui ont donné la parole à l'opposition. La radio a repris ses activités quelques jours après sa fermeture. Le journaliste avait déjà fait face à des pressions et notamment à des menaces de morts, pour lesquels un agent de l'Etat a été reconnu coupable dans un procès en mars 2016.

Le directeur de la radio, Donat Musema, a contesté la décision et rappelé qu'il s'était acquitté de la majorité de son impôt,

En effet, le 14 mars 2016, la justice congolaise a tranché en faveur de Donat Musema, et condamné son persécuteur, Vianey Shamamba, à huit jours de prison et au versement d'une amende équivalente à 2500 dollars. Ce jugement répondait à une plainte déposée en juin 2015 par Musema après les menaces de mort qu'il avait reçues de la part de l'agent du gouvernorat. Raison invoquée pour ces menaces: la diffusion sur les ondes d'un discours donné par Vital Kamerhe, ancien collaborateur du président Joseph Kabila devenu opposant politique.

MONGALA (1 cas)

La province de Mongala est issue de l'ancienne province de l'Equateur au Nord-Ouest de la RDC. Le secteur médiatique n'est pas très développé dans cette province. La presse connait beaucoup des problèmes dans son fonctionnement. Les pesanteurs politiques et économiques sont de nature à freiner non seulement son épanouissement mais surtout le travail quotidien des journalistes. La liberté de la presse se trouve muselée à la faveur des plus forts et puissants.

1 ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFO

Les installations de la Radio Liberté, station émettant à Lisala, chef-lieu de la province de Mongala (Nord-Ouest de la RDC), ont été attaquées et la radio fermée, le 3 novembre 2015 dans la soirée, par un groupe d'agents de la police nationale congolaise qui y ont fait incursion pendant qu'un journaliste présentait son émission intitulée « La voix du Député ». Après avoir menacé les journalistes trouvés sur le lieu, ces agents ont ordonné aux journalistes de libérer les installations de ce média, avant de sceller les portes.

La veille, la Radio Liberté de Lisala a accordé la parole à deux députés nationaux qui ont émis leurs critiques sur les commissaires spéciaux nommés par le Chef de l'Etat congolais pour diriger les nouvelles provinces. Ces députés ont, au cours de cette émission, dénoncé un coup d'Etat Constitutionnel et diverses manœuvres mise en place par le pouvoir pour ne pas organiser les élections dans le délai prévu par la Constitution.

Les nouvelles autorités de la province de Mongala ont ordonné, mercredi 11 novembre 2015, la réouverture de cette station de radio sans aucunes conditions. Cette décision faisait suite à la lettre adressée, lundi 9 novembre 2015, par le responsable de la Radio Liberté Lisala au chef de division de la nouvelle province de Mongala demandant la reprise des émissions de ce média.

MANIENA (5 cas)

La province de Maniema est située à l'Est de la République Démocratique du Congo. Cette province a comme chef-lieu la ville de Kindu qui regorge un grand nombre des médias. Les médias communautaires sont également implantés dans presque tous les territoires de Maniema. La liberté de la presse dans la province de Maniema évolue en fonction de l'évolution politique du pays. A titre illustratif, des journalistes ont été tabassés ou menacés par un groupe d'agents de la police au moment où ils couvraient une manifestation de l'opposition qui exigeait de la CENI la convocation des élections dans le délai constitutionnel.

4 JOURNALISTES AGRESSES

Mussa Kabala et Ndombe Muilungu, respectivement journalistes-reporters de la **Radio Sauti ya M'kaaji et de la Radio Maendeleo,** stations émettant à Kasongo, ont été pris au piège, mardi 17 novembre 2015, lors d'une répression violente de la police envoyée pour disperser une manifestation populaire. Ces agents de l'ordre ont ouvert le feu, et une balle a atteint Mussa Kabala à son bras gauche. Dans la foulée, un autre journaliste, Ndombe Muyungu, a été arrêté et conduit sans ménagement au commissariat de la police où il a détenu pendant plusieurs avant sa libération le même jour vers 19 heures.

Les deux journalistes couvraient une manifestation de la population de Kasongo qui protestait contre la gestion de la zone de santé de ce territoire. Les manifestants ont été dispersés violemment par la police au moment où ils se dirigeaient vers le bureau de l'administrateur du territoire dans le but de déposer leur mémorandum contre la gestion

du médecin chef de zone de santé.

Sefu Kabemba et Mussa Saïdi, respectivement journalistes de la **Radio Inter Viens et Voies (RTIV) et de la Radio Télé Evangélique Phare (RTEP)**, stations émettant à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, ont été attaqués, le 19 Septembre 2016, par un groupe d'agents de la police au moment où ils couvraient une manifestation de l'opposition qui exigeait de la CENI la convocation des élections dans le délai constitutionnel.

Sefu Kabembe a été copieusement tabassé par des agents de la police au moment où il s'approchait des manifestants dans le but de les interviewer. Mussa Saïdi a vu son sac et ses poches fouillés de fond en comble par ces agents de l'ordre avant de le gifler.
Contacté par JED, Sefu a déclaré : « Ces agents de l'ordre croyaient que j'étais un militant de l'opposition. J'ai exhibé ma carte de presse. Malgré cette carte, j'ai été copieusement molesté et j'ai eu la vie sauve grâce à un officier de la police qui était venu calmer ses agents. Il n'a blâmé personne ».

« Ces agents de l'ordre croyaient que j'étais un militant de l'opposition. J'ai exhibé ma carte de presse. Malgré cette carte, j'ai été copieusement molesté et j'ai eu la vie sauve grâce à un officier de la police qui était venu calmer ses agents. Il n'a blâmé personne ».
Sefu Kabemba

1 JOURNALISTE MENACE

Fidèle Awazi, journaliste de la Radio Mushauri, une station émettant à Kindu, a été menacé d'arrestation, le 19 Septembre 2016, par des agents de l'ordre au moment où il s'apprêtait à couvrir une manifestation de l'opposition, interdite par le maire de la ville de Kindu, qui réclamait de a Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la convocation des élections dans le délai constitutionnel.

Il a été pourchassé jusqu'à sa rédaction. Un groupe d'agents des forces de l'ordre ont pris position dans les installations de la Radio Mushauri dans le but de ravir le matériel du travail du journaliste. Fidèle Awazi était resté longtemps caché dans un local de la radio.

SANKURU (1 cas)

Sankuru : Cette nouvelle province a comme chef-lieu Lodja. Cette ville est considérée comme étant principale région de la forêt d'où partent toutes les crises politiques et ethniques dans cette province. Les acteurs politiques, originaires de cette province, ont implanté dans cette province des stations des radios qui, de fois, jouent le rôle de pyromane. Ces médias distillent à longueur des journées des messages d'appels à la haine tribale et d'intolérance

politique. La liberté de la presse dans cette province est soumise à la loi du plus fort.

1 JOURNALISTE AGRESSE

Chrispin Osomba Lofudu, journaliste à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) sous-station de Lodja, chef-lieu de la province de Sankuru (Centre de la RDC), a été agressé, jeudi 7 janvier 2016, par un groupe de policiers à l'Etat-major de la Police de Lodja.

Le journaliste s'y était rendu pour se rendre compte de l'arrestation du chef coutumier Albert Longonya du groupement Wodjangi, dans le secteur de Okolongo, dans le territoire de Katako-Kombe.

Le colonel commandant en chef de la police/Lodja a intimé l'ordre à ses agents de procéder à l'arrestation du journaliste. Chrispin Osomba a été tabassé copieusement, tiré avec brutalité dans ses habits et jeté en dehors de la concession de l'Etat-major de la police.

KWILU (6 cas)

La province du Kwilu est divisée en 5 territoires : Bulungu, Masi-Manimba, Bagata, Idiofa et Ngungu. Dans cette province, le Programme de monitoring des atteintes à la liberté de l'information de JED a enregistré en 2016 plusieurs cas d'attaques dirigées contre les journalistes dans l'exercice de leur profession. Les journalistes ont été empêchés à exercer correctement et librement leur profession par des agents de service des renseignements congolais. En effet, l'escalade de la répression s'était abattue contre la presse et contre la liberté d'expression. Somme toute, les journalistes ont été interpellés et molestés par des agents de l'ANR.

4 JOURNALISTES INTERPELES

Narcisse Mungeye et Gandie Molisho, respectivement directeur de la Radio Tomisa et directrice de la Radio Sango Malamu, stations confessionnelles émettant à Kikwit, chef-lieu de la province de Kwilu (Sud-ouest de la RDC), ont été interpelés mercredi 20 janvier 2016 par l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

Ces deux directeurs ont été auditionnés à tour de rôle, pendant plus de deux heures, dans le bureau de l'administrateur adjoint de l'ANR/Kikwit, M. Daniel Bayombe. Il a été reproché à ces deux médias de « saboter et de ne pas respecter les autorités du pays ».

Ces deux radios diffusent des émissions d'éveil de conscience. C'est le cas de l'émission intitulée « EFATA » diffusée sur les ondes de la Radio Tomisa qui fait des analyses et dénonce plusieurs méfaits tant du pouvoir que de l'opposition. Le présentateur de cette émission a reçu le 20 janvier 2016, un député de l'opposition, M. Lumeya Dhu-Malegi, qui a sévèrement critiqué la majorité présidentielle par rapport au dialogue initié par le chef de l'Etat.

« Les grands moments de l'histoire » est l'intitulée de l'émission produite et diffusée par la Radio Sango Malamu. Cette émission est consacrée au rappel de grandes périodes de l'histoire politique de la RDC.

Georgette Mukwa, journaliste à la Radio Tomisa, station communautaire et associative émettant à Kikwit, chef-lieu de la province de Kwilu

(Sud-ouest de la RDC), a été interpelée le 29 avril 2016 par le parquet de grande instance où elle a été gardée pendant plus de cinq heures.

La journaliste a été longuement entendue sur procès-verbal autour d'une information qu'elle a diffusé le mercredi 27 avril 2016 faisant état d'un préfet d'une école locale qui aurait eu des relations intimes avec une de ses élèves.

Iddy Lisaka, directeur de la Radio Communautaire Message Islamique (RCMI), une radio confessionnelle et communautaire émettant à Kikwit, province du Kwilu dans le sud-ouest de la RDC, a été interpellé, le 24 août 2016, par l'office de renseignements militaire, à l'Etat-Major de la 11ème Région militaire.

Un agent de ce service de renseignements militaire était venu lui déposer une invitation à la station de la radio RCMI un jour avant. Signée par le lieutenant-colonel Mukoko Lemba Ndo, directeur de renseignement militaire de la 11ème Région, cette invitation ne précisait pas le motif. Iddy Lisaka a passé plus de trois heures dans les locaux de ce service militaire avant d'être relâché.

La Région militaire pensait que c'était une façon de favoriser le recrutement des jeunes terroristes islamiques dont on parle à travers le monde. C'est après cette audition que j'ai été libéré (Iddy Lisaka)

Il a été longuement auditionné sur procès-verbal sur la diffusion, au mois de mai 2016, d'un communiqué qui parlait des bourses d'études à l'intention des jeunes musulmans qui ont un diplôme d'Etat afin d'aller étudier au Soudan, à l'Université internationale d'Afrique.

Contacté par JED après sa libération, Iddy Lisaka a déclaré : « La Région militaire pensait que c'était une façon de favoriser le recrutement des jeunes terroristes islamiques dont on parle à travers le monde. C'est après cette audition que j'ai été libéré».

2 JOURNALISTES AGRESSES

Badylon Kawanda, journaliste à la **Radio Tomisa**, une station confessionnelle émettant à Kikwit, chef-lieu de la province de Kwilu (Sud-ouest de la RDC), a été violemment agressé, jeudi 14 avril 2016 dans les installations de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), par le responsable de ce service local des renseignements ainsi que ses agents. Le journaliste s'était rendu à l'Etat-major de l'ANR dans le but de se renseigner sur la détention, dans les installations de ce service local des renseignements, d'une personne travaillant dans une agence de fret qui aurait eu des échauffourées avec un taximen. Après avoir décliné son identité de journaliste, Badylon Kawanda a reçu des coups du responsable local de l'ANR qui a demandé à ses agents de « corriger » le journaliste. Ces derniers l'ont projeté par terre, et cassé son matériel de travail. Kawanda s'en est tiré avec une foulure à la jambe.

Contacté au téléphone par JED, Badylon Kawanda a déclaré avoir saisi officiellement les autorités militaires et urbaines de Kikwit après cette agression. « Toutes les autorités que j'ai personnellement contacté après mon odieuse agression m'ont promis d'interpeller le responsable local de l'ANR. J'attends toujours la suite qui sera réservée à ma plainte », a

ajouté le journaliste.
Joint également au téléphone, un responsable de l'ANR a refusé de parler à JED.
Cédric Wasiama, cameraman de **Congo Web TV**, chaîne émettant à Kinshasa, en mission de travail dans la province du Kwilu, a été copieusement tabassé en plein exercice de sa profession, le samedi 14 mai 2016 vers 16 heures, par un groupe d'éléments de la police qui ont par la suite confisqué sa caméra.
Cédric Wasiama accompagnait le député Martin Fayulu et président de l'Engagement pour la citoyenneté et le développement (Ecidé, parti de l'opposition) à Bandundu-ville où il devrait tenir un meeting. Le cameraman a été pris à partie par des policiers au moment où les partisans du député Fayulu ont organisé un carnaval motorisé à Bandundu-ville. Cédric Wasiama a été roué des coups par les forces de l'ordre qui ont également confisqué sa caméra. Il s'en était tiré avec une blessure à la tête.

Badylon Kawanda a déclaré avoir saisi officiellement les autorités militaires et urbaines de Kikwit après cette agression. « Toutes les autorités que j'ai personnellement contacté après mon odieuse agression m'ont promis d'interpeller le responsable local de l'ANR. J'attends toujours la suite qui sera réservée à ma plainte »,

KASAÏ ORIENTAL (1 cas)

Située en plein cœur de la RDC, la province du Kasaï Oriental est limitée par les provinces de Sankuru, Lomami et Kasaï Central. Elle a comme chef-lieu, la ville de Mbuji-Mayi. C'est une province considérée comme hostile au pouvoir du Président Joseph Kabila depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 2011. Au moment où la RDC est entré dans une période électorale de haut risque, et que tout le monde à l'œil rivé sur l'horizon de 2016, il convient de préciser que les journalistes œuvrant dans cette province s'autocensurent par peur des représailles.

1 PRESSION ADMINISTRATIVE

Nicolas Mbiya, journaliste à la Radio Télévision Evangélique Libre d'Afrique, une station émettant à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasaï-Oriental (Centre de la RDC), a été révoqué verbalement de ce média, le mercredi 21 Septembre 2016, par le Représentant légal de cette Eglise et promoteur de ce média.
Il a été reproché au journaliste d'avoir animé une émission intitulée « Jeune et Société » au cours de laquelle il a reçu, notamment, un acteur politique de l'opposition et trois activistes de la société civile qui ont encouragé les jeunes du LUCHA (Lutte pour le Changement), un mouvement citoyen, non-violent et non-partisan, composé de des jeunes Congolais qui partagent le désir d'un Congo Nouveau, véritablement indépendant, uni, démocratique, paisible et prospère, et qui militent pour son avènement, à travers des actions non-violente.
Cette émission a été diffusée un jour après les manifestations populaires organisées, les 19 et 20 Septembre 2016, par l'opposition, à Kinshasa et dans certaines provinces du pays, qui réclamait de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la convocation des élections dans le délai Constitutionnel.
Contacté par JED, Nicolas Mbiya a déclaré avoir reçu un coup de fil émis par le promoteur de son média qui s'était plaint d'avoir laissé ses invités faire l'apologie de ce mouvement citoyen. « Il m'a dit de plus venir présenter l'émission. J'ai été révoqué au téléphone sans me laisser le temps de me défendre. Le directeur des programmes de la chaîne à visionner la cassette de l'émission sans y trouver aucune faute professionnelle ou des propos incendiaires », a ajouté le journaliste.

Nicolas Mbiya : « Il m'a dit de plus venir présenter l'émission. J'ai été révoqué au téléphone sans me laisser le temps de me défendre. Le directeur des programmes de la chaîne à visionner la cassette de l'émission sans y trouver aucune faute professionnelle ou des propos incendiaires »

KONGO CENTRAL (4 cas)

La province du Kongo Central (Sud-ouest de la RDC) est bornée au Nord par le Congo-Brazza, au Sud par l'Angola, à l'Est par la ville de Kinshasa et la province de Kwango, et à l'Ouest par l'océan Atlantique et l'enclave de Cabinda (Angola). Matadi est chef-lieu de cette province. Cette province compte plusieurs stations des radios communautaires et des télévisions. La liberté de la presse est souvent attaquée et les journalistes trop souvent victimes d'intimidations. Ces problèmes sont de nature à freiner non seulement son épanouissement mais surtout le travail quotidien des journalistes.

2 JOURNALISTES INTERPELLES

Mohamed Lukebana, journaliste à la Radio Bangu, station émettant à Kimpese, une cité de la province du Kongo Central (Sud-ouest de la RDC), a été longuement interpellé, mercredi 11 mai 2016, à l'antenne locale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) où il a été entendu autour d'une information qu'il a diffusé le lundi 9 mai 2016.

La Radio Bangu a diffusé, dans ses différentes éditions du journal parlé, une interview de M. Papy Mantiezolo, député national, qui a déclaré que : « Monsieur Moïse Katumbi (ndlr : Ancien Gouverneur du Katanga, passé dans l'opposition) est un juif. De par sa nationalité, il n'est pas être candidat président de la République ».
Le journaliste a été invité à l'ANR/Kimpese pour s'expliquer autour de cette diffusion. Après être soumis à un interrogatoire musclé, Mohamed Lukebana a été embarqué dans un véhicule de l'ANR qui s'est dirigé vers la cité de Mbanza Ngungu. Il a été débarqué à mi-chemin (cité de Lukala) à la suite de l'intervention téléphonique du député Mantiezolo.

Léon Nzita, directeur de la Radio Communautaire de Boma (RCB), station émettant à Boma, ville située à plus de 100 Km de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo Central (ouest de la RDC), a été interpellé pendant 8 heures, le mardi 26 juillet 2016, au poste local de l'ANR pour avoir accordé la parole à un député national de l'opposition qui a commenté l'actualité politique de l'heure et critiqué la gestion du gouverneur de province, Jacques Mbadu.

Léon Nzita : « Le responsable local de l'ANR nous a reproché de transformer notre radio à une tribune de l'opposition. Il n'a pas apprécié le passage du député Adrien Poba à notre média. J'ai refusé de signer le procès-verbal qui m'a été présenté en me défendant que la RCB est au service de la communauté. »

L'interrogatoire du journaliste a tourné au tour de l'émission intitulée « Cartes sur table » qu'il a tournée à Kinshasa, le vendredi 22 juillet 2016, et diffusée sur les ondes de la RCB le dimanche 24 juillet 2016 à 20 heures. Léon Nzita a eu comme invité le député Adrien Poba qui a déclaré que le Rassemblement de l'opposition congolaise ne participera pas au dialogue national convoqué par le Président Joseph Kabila avant d'accuser le Gouverneur de la province du Kongo Central d'être, notamment, à la base de l'insécurité qui sévit à Boma où le phénomène Kuluna (bandits opérant à armes blanches, ndlr) refait surface sous l'impuissance de la police nationale congolaise.
Contacté par JED, Léon Nzita a déclaré qu'il a été privé de sa liberté de 9 heures à 17 heures et qu'il a été relâché après avoir payé à l'ANR une

caution de 100. 000 Francs Congolais (équivalent à 100 dollars américains). « Le responsable local de l'ANR nous a reproché de transformer notre radio à une tribune de l'opposition. Il n'a pas apprécié le passage du député Adrien Poba à notre média. J'ai refusé de signer le procès-verbal qui m'a été présenté en me défendant que la RCB est au service de la communauté. », a expliqué Léon Nzita.

1 JOURNALISTE AGRESSE

Lévi Ngonde, journaliste de la Radio Catholique de Kisantu, une station émettant à Kisantu, une cité située à environ 240 Km de la ville portuaire de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo Central (Sud-ouest de la RDC), a été violemment attaqué à 50 mètres de son domicile, le mardi le 13 septembre 2016 vers 22 heures, par deux policiers armés ainsi que deux civils non autrement identifiés qui l'ont reproché d'avoir qualifié des agents de la police des complices des voleurs à mains armés qui opéraient dans le territoire de Madimba.

Ses assaillants ont bandé les yeux et la bouche du journaliste avant de le molester. Lévi Ngonde a été secouru par ses voisins qui ont remarqué un mouvement suspect des hommes armés aux alentours de leurs habitations. Perdu la connaissance, le journaliste a été conduit nuitamment à l'hôpital Saint Luc où il a été pris en charge.

Contacté par JED, Lévi Ngonde a déclaré avoir reçu, le lendemain de la diffusion de son émission, un appel masqué émis par une personne anonyme qu'il a insulté et promis de s'en prendre à lui pour avoir indexé des agents en uniforme dans des actes des barbaries auxquels sont victimes la population de Kisantu. « Depuis mon agression, aucune autorité locale, de la police ou administrative, n'est venue s'enquérir de la situation malgré la médiatisation de mon agression », s'est plaint le journaliste.

Lévi Ngonde « Depuis mon agression, aucune autorité locale, de la police ou administrative, n'est venue s'enquérir de la situation malgré la médiatisation de mon agression »

1 JOURNALISTE MENACE

Ibrahim Manzukala, journaliste à la Radio Ntemo, une station communautaire émettant à Mbanza Ngungu, une cité située à plus de 100 Km de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo Central (Sud-ouest de la RDC), a reçu, le mercredi 21 Septembre 2016, une série d'appels masqués et de messages envoyés par des inconnus qui s'en prenaient à lui pour avoir « diffusé une fausse nouvelle ».

Le journaliste a diffusé une information faisant état d'une manifestation des étudiants locaux qui, à l'instar des acteurs politiques de l'opposition, réclamaient de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la convocation des élections dans le délai Constitutionnel. Selon le journaliste, ces étudiants se dirigeaient vers les établissements scolaires de la cité de Mbanzu Ngungu dans le but de disperser les élèves.

Contacté par JED, Ibrahim Manzukala a déclaré : « Le soulèvement des

étudiants de Mbanza Ngungu a eu lieu. J'ai été informé par un groupe de manifestants qu'ils se dirigeaient vers les écoles pour disperser les élèves. Après la diffusion de cette nouvelle, les autorités locales étaient passées dans les médias locaux pour demander à la population de ne pas paniquer et de vaquer librement à leur occupation. Les responsables de la police et de l'ANR ont instruits leurs services de me traquer », a dit le journaliste.

ITURI (2 cas)

La province d'Ituri est issue de la Province Orientale. Elle est située au Nord-est de la RDC et elle a comme chef-lieu Bunia. Ituri est en proie d'un conflit interethnique depuis 1999 qui a fait plus de 50.000 morts et 500. 000 déplacés. Plusieurs groupes armes sont également actifs dans cette province. Hormis les autorités politiques, les forces de sécurités s'immiscent dans le travail des journalistes. Tel a été le cas de deux journalistes qui ont été incarcérés au quartier général des Forces Armées de la RD Congo pour avoir dénoncé des cas de tracasseries militaires dont était victime la population.

2 JOURNALISTES INCARCERES

Joel Ular et **Jacques Unyuta**, journalistes à la **Radio Colombe Mahagi**, station émettant à Mahagi, territoire de la province d'Ituri (Est de la RDC), ont été interpelés, sans ménagement, en plein exercice de leur profession, les 8 et 9 juillet 2016, par un groupe de militaires lourdement armés. Ils ont été libérés sous conditions, le lundi 18 juillet 2016, après avoir passé 11 jours de détention dans un cachot de la police de Mahagi,

Un jour avant leur libération, les deux journalistes ont été conduits, sous escorte militaire, au quartier général des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, où ils ont été contraints à signer « un Acte d'engagement » les obligeant à ne plus diffuser des informations impliquant des militaires dans des cas de tracasseries dont serait victime la population (…)

Contacté par JED après leur libération, Jacques Unyuta a déclaré : « *Malgré notre libération, nous sommes encore sous surveillance des FARDC. L'Acte d'engagement que nous avons signé, sous menaces, comporte plusieurs griefs mis à notre charge. Il s'agit notamment d'atteinte à la sûreté de l'Etat, la xénophobie, l'incitation de la population à la révolte, etc. La libération dont on a bénéficié n'est que provisoire* »,

Arrêtés le même jour avec deux activistes de la société civile, Joel Ular et Jacques Unyuta ont été longuement auditionnés, le samedi 9 juillet 2016, autour d'une pétition initiée, au mois de juin 2016, par un groupe d'avocats contre les tracasseries militaires à Mahagi. Les signataires de cette pétition ont répertorié à Mahagi une vingtaine de barrières où, des militaires monnayent les passages. A travers cette pétition,

Jacques Unyuta : « Malgré notre libération, nous sommes encore sous surveillance des FARDC. L'Acte d'engagement que nous avons signé, sous menaces, comporte plusieurs griefs mis à notre charge. Il s'agit notamment d'atteinte à la sûreté de l'Etat, la xénophobie, l'incitation de la population à la révolte, etc. La libération dont on a bénéficié n'est que provisoire »

ils s'en prenaient à l'administrateur du territoire de Mahagi d'être à la base de cette situation.

Contacté par JED, Joachim Unegi, Directeur de la Radio La Colombe Mahagi, a déclaré : « Les responsables de la police ont refusé toutes visites aux journalistes. C'est seulement aujourd'hui (lundi 11 juillet 2016, ndlr) qu'ils ont été autorisés à recevoir leurs confrères et les membres de leurs familles. Joel et Jacques n'ont commis aucune infraction en diffusant cette pétition sous les ondes de la Radio la Colombe Mahagi ».

Editeur
Journaliste en Danger (JED)

Directeur de la Rédaction
Tshivis Tshivuadi

Secrétariat de rédaction
Scott Mayemba

Rédaction
Tshivis Tshivuadi
Scott Mayemba
Wilson Munzemba
Benita Izemengia

Correspondants principaux
Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)
Pie Roger Bofunga (Mbandaka, Equateur)
Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)
Ricky Ombene (Bukavu, Sud-Kivu)
Edouard Diyi (Kananga, Kasai-Central)
Jean-Claude Ntangamu (Bandundu, Kwilu)
Gracien Iracan (Bunia, Ituri)
Rosy Mutala (Mbuji-Mayi, Kasai-Oriental)
Jeacques Valon Kabulo et Sylvie Manda (Lubumbashi, Haut-Katanga)
Gaston Mushid (Kolwezi, Lualaba)
Tilly Mayemba (Matadi, Congo Central)
Patrick Ali (Kisangani, Tshopo)
Modeste Shabani (Kasongo, Maniema)

Mise en page et maquette de couverture
Hakim Zegbia

Administration et abonnement
Ingo Vediena
Lady Kamanga
Christiane Mujinga

Ce rapport est diffusé en langue française.
Il a été rendu public le 02 Novembre 2016 à Kinshasa
Journaliste en Danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication, à condition que crédit lui soit rendu.
Les faits relatés et les opinions exprimés dans le présent rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager les bailleurs de fonds.

LE DROIT A L'INFORMATION...

L'Accès C'est Maintenat!

Tous Ensemble

Pour la Loi d'Accès à l'Information

Ce rapport a été publié avec le soutien de :

RCN Justice & Démocratie

USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE

Internews Local voices. Global change.

En 2016, JED a aussi bénéficié de l'appui de :

REPORTERS SANS FRONTIERES POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

FREEEEE PRESS UNLIMITED People deserve to know